

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

ACTION

2-3

RAPPORT THÉLOT, MUTATIONS, CARRIÈRES

Des projets dangereux pour les élèves et les personnels. D'autres choix s'imposent.



ACADÉMIE

7

RENNES

« L'académie de toutes les réussites » dit l'IG. Mais les atouts de la Bretagne sont à défendre face aux orientations nationales et rectorales.



MÉTIER

8-9

POSTES AUX CONCOURS

14 000 postes en 2005, soit près de 6 000 de moins que ce qui serait nécessaire pour compenser les départs. 1 500 de plus qu'en 2004 ou comment faire moins en faisant croire que l'on fait plus.

PRATIQUE

10-11

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le décret de 85 a été modifié. Panorama de ce qui change.



ÉDITO

BONIMENTEURS !



Comment vendre une réforme de l'État pilotée par le souci de réduction du nombre de fonctionnaires et de diminution des missions, sur fond d'austérité budgétaire. Comment éviter de poser la question du pouvoir d'achat des fonctionnaires, de la revalorisation des carrières, des conditions de travail ?

Nos ministres, celui de l'Éducation nationale comme celui de la Fonction publique, ont trouvé des réponses dans quelques formules magiques*, telles que l'individualisation, la suppression des garanties collectives, la subordination aux hiérarchies locales pour obtenir une mutation ; il faudra demander un poste classé « APV », défini localement, susceptible de réactualisation chaque année.

Pour les promotions, la logique est la même ; en l'absence de barème national, d'éléments objectifs donnant à tous des repères et des garanties de carrière, l'appréciation de la valeur professionnelle par le chef d'établissement fera que vous accéderez ou non à la hors-classe ; exit les acquis de 1989 et l'accord prévoyant que la majorité des certifiés accèderait à la hors-classe.

Désormais, pour les actes de gestion comme pour la définition des conditions de service, la nature des missions, tout devrait être défini au niveau local. Plutôt que d'aller vers des objectifs ambitieux pour tous, on privilégie l'adaptation des personnels aux besoins du service, on encadre les enseignants, on dénature le sens de nos métiers.

Les débats suscités par la parution du rapport Thélot et la future loi d'orientation le montrent : un projet éducatif ne peut se concevoir sans un projet d'intérêt général.

Défendre les personnels, leurs statuts, leurs droits, c'est ainsi faire vivre un service public soucieux de remplir au mieux ses missions, au service de tous.

Égalité d'accès de tous, sans exclusion, à des formations de qualité, égalité de traitement des personnels, ces deux questions déterminantes sont liées ; accepter de les traiter sérieusement, ce n'est pas de l'immobilisme, c'est éviter d'aller dans le mur !

* Propos de R. Dutreil « Nous voulons convaincre les administrations de passer de "l'esprit Mikado" : le premier qui bouge a perdu, à "l'esprit bicyclette" : pour ne pas tomber, il ne faut pas s'arrêter de pédaler. »

Frédérique Rolet, cosecrétaire générale

RAPPORT THÉLOT UNE ÉCOLE REPLIÉE SUR LE SOCLE COMMUN

Comme attendu, le rapport Thélot ne présente que des variations marginales par rapport à la version rendue publique en août. Le SNES a déjà dit qu'il partageait les principales préoccupations qui ont émergé du grand débat national sur l'avenir de l'école et dont *le Miroir du débat* en a porté témoignage. Mais au-delà de quelques propositions concernant la mixité sociale ou la démarche en direction des parents, le SNES conteste l'essentiel des préconisations que propose le rapport. C'est en particulier le cas de ce qui a été présenté par les médias comme les propositions phares : le socle commun et la redéfinition des missions des enseignants.

- Le rapport est fondé sur « l'idée d'un socle commun de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires au citoyen du XXI^e siècle » présentée comme une concrétisation de la réflexion sur la « notion de compétences de base » menée au niveau Européen dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (2000) et de la décision des chefs d'État et de gouvernement de lancer l'Union Européenne sur la voie de l'« économie de la connaissance ».

- Le socle commun proposé repose sur une conception réductrice des savoirs, des compétences et des comportements. L'objectif, centré sur l'individu, d'en assurer la maîtrise reste opposé de fait à l'idée d'objectif collectif pour le système éducatif en terme d'accès au niveau bac et à l'enseignement supérieur. Si l'on ne peut que suivre le ministre quand il propose, comme le faisait la loi de 89, qu'aucun jeune ne sorte de l'école sans une qualification, la focalisation de l'effort sur le seul objectif « vers le bas » au prix du renoncement à tout objectif « vers le haut » conduira nécessairement à tirer vers le bas l'ensemble du système.

“ Dans le débat qui va s'ouvrir sur la nouvelle loi d'orientation, le SNES défendra une toute autre logique que celle du rapport Thélot ”

- Ce socle induira un fonctionnement du collège beaucoup plus ségrégué et donc des orientations bien plus précoces qu'aujourd'hui.
- Le droit à une formation complémentaire, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, ouvert aux élèves qui ne maîtriseront pas le socle commun des indispensables à l'issue d'un cycle, risque de devenir très rapidement une redoutable machine à exclure les jeunes du système éducatif.
- En cohérence avec le repli sur le socle commun, le rapport entend redéfinir les missions des enseignants en présentant à parité avec la mission d'enseignement, des missions de suivi des élèves, de relations avec les parents d'élèves et de travail en équipe. Alors que la durée hebdomadaire effective de travail des enseignants, dans l'établissement et hors établissement, est de plus de 40 h (étude de la DEP menée en son temps par Claude Thélot lui-même !), le rapport propose une codification poin-

teuse de leur temps de présence dans l'établissement hors enseignement. Le SNES rappelle qu'il demande que soit intégré dans le service actuel des enseignants un temps forfaitaire au titre de leurs activités hors enseignement.

Dans le débat qui va s'ouvrir sur la nouvelle loi d'orientation, le SNES défendra une toute autre logique que celle du rapport Thélot, d'ailleurs largement inspiré par un contexte de rigueur budgétaire sans précédent. Il propose notamment (cf. *L'US Mag* n° 606) une scolarité obligatoire portée à 18 ans, une qualification pour tous les jeunes, une progression de l'accès au niveau bac d'un point par an en moyenne pour se rapprocher des 80% et une politique dynamique de réduction des inégalités qui ne se limite pas à la simple égalisation des chances.

■ Bernard Boisseau, secgene2@snes.edu

TECHNOLOGIE

Clarifier les enjeux réels du changement de programme

Il y a un an il s'agissait de revoir les programmes, notamment de la classe de Troisième pour en faire une discipline d'orientation. Nous avons mis en échec une telle perspective. L'autre décision était de rapprocher trois disciplines SVT, physique et technologie en un pôle horaire sciences et techniques qui réduisait l'horaire élève en technologie à 1h30. Nous avons voté contre la proposition du ministère. Ces projets ont en commun d'instrumentaliser la technologie au service de projets qui n'ont rien à voir avec les finalités de la discipline.

Si nous ne sommes pas contre un réexamen des programmes, nous pensons qu'il faut partir des principes fondateurs de la discipline, améliorer les conditions d'enseignement en généralisant les groupes réduits, sans porter atteinte à l'horaire des élèves.

Aujourd'hui, ce ne peut être au détour d'une consultation menée à la hussarde, sans aucune concertation préalable que l'on peut modifier de façon profonde la nature des missions, des fondements de la technologie, notamment le rapprochement fort avec les sciences.

Le groupe technologique du SNES a choisi de mener le débat avec l'ensemble des collègues dans de multiples stages en s'inscrivant comme force de propositions vis-à-vis du ministère.

RACISME

Mobilisons-nous le 7 novembre

Les actes antisémites ont connu, au cours des derniers mois une recrudescence alarmante et d'autres actes racistes se sont multipliés de manière tout aussi inquiétante. La lutte contre toutes les formes de racisme, de discriminations, est l'affaire de tous. Elle appelle la plus grande unité possible !

A ce jour, les organisations suivantes : CFTD, CFTC, CGT, FSU, G10, LDH, Ligue de l'enseignement, MRAP, UNSA, ont lancé un appel à manifester pour exprimer le rejet absolu de la haine de l'autre. Cette initiative est également soutenue par une cinquantaine d'autres associations.

Manifestation à Paris, 14 heures, République-Nation. Et dans plusieurs autres grandes villes de France.

Vous trouverez sur le site du SNES, le texte de l'appel, les modalités pour le signer et le faire signer.



RAPPORT THÉLOT RAISONS DE NOTRE DESACCORD

Au-delà des propositions sur le socle commun et sur la redéfinition des missions des enseignants (cf. p. 1), le SNES est en désaccord avec la plupart des propositions du rapport Thélot.

- Pour les lycées, s'il est positif que soit proposée la construction de séries tournées vers la santé et l'action sociale, le principe de différenciation accrue (abandon de la Seconde de détermination) et de finalité exclusive de chacune des 3 voies étanches (voies professionnelles pour l'insertion professionnelle, voie préparant à des formations supérieures courtes et voie préparant aux études supérieures longues) remettra en cause les possibilités de réorientation et certains parcours de réussite qui se multiplient aujourd'hui (accès des bacs technologiques à l'université, accès des BEP aux bacs pros et aux BTS, etc.).

- La mise en place d'un empilement de structures (conseil de la communauté éducative, conseil pédagogique) et de hiérarchies intermédiaires (direction de la vie éducative, directeur des études), le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement, rigidifiera le fonctionnement des établissements sans pour autant permettre aux personnels d'avoir plus de prise sur la vie des établissements. L'intégration, comme directeur de la vie éducative, de certains CPE, choisis par les chefs d'établissement, dans l'équipe de direction, dénaturera les missions de ces personnels.

- L'expérience montre que le renforcement non maîtrisé de la marge d'autonomie des établissements



© Clément Martin

risque d'accentuer encore les phénomènes de ghettoïsation et d'inégalités entre établissements.

- Le rapport avance, une fois de plus, une conception de l'orientation se réduisant au constat et à l'information, totalement conforme aux recommandations européennes : capital de formation, formation différée au nom de la formation tout au long de la vie, éducation à l'orientation assurée par les enseignants, suppression de la spécificité.

- L'idée d'une rémunération, par les entreprises, des lycéens qui « participent au titre de l'alternance à l'activité économique durant leurs études » relève d'une curieuse conception de la valorisation de la voie professionnelle. Le SNES propose des allocations d'études attribuées sur critères sociaux.

- Le rapport met à juste titre l'accent sur la nécessité d'améliorer la formation des enseignants. Le recrutement a lieu aujourd'hui à l'issue d'une

année de préparation du concours pendant laquelle le candidat a la possibilité d'approfondir sa culture « scientifique » dans sa discipline de recrutement. L'idée d'avancer le concours dès l'année de la licence pour consacrer à la formation professionnelle initiale les deux années d'IUFM, privera les futurs enseignants de cet approfondissement indispensable. Le SNES demande que la première année d'affectation soit assortie d'une décharge de service permettant que soit complétée la formation professionnelle. Par ailleurs, il est effectivement paradoxal que les enseignants soient les seuls salariés à ne bénéficier de presque aucune formation continue. Il est indispensable qu'ils puissent continuer à se former tout au long de leur carrière, mais sur leur temps de travail comme tous les autres salariés.

Et ensuite

Nos critiques seront d'autant mieux comprises que nous serons capables d'apporter des réponses aux questions qu'a posées le Grand débat. C'est le sens des propositions que fait le SNES pour la future loi d'orientation (cf. L'US Mag n° 606). Le SNES présentera critiques et propositions lors d'une conférence de presse qu'il donnera le 20 octobre. Le lendemain, le Premier ministre réunit une table ronde où seront présentes toutes les grandes confédérations. La FSU y fera entendre son point de vue. Le ministre de l'Éducation, qui a annoncé qu'il prenait dorénavant la responsabilité des opérations, recevra ensuite les organisations syndicales. Son objectif est d'annoncer de premières orientations dès le mois de novembre et d'engager ensuite une phase de concertation. Le projet de loi serait examiné en Conseil des ministres fin décembre ou début janvier et soumis ensuite au Parlement à la session de printemps. L'opinion publique jouera dans cette affaire un rôle décisif. C'est à elle que le SNES va s'adresser avec une brochure grand public diffusée à 300 000 exemplaires et avec les forums qu'il va organiser à Marseille, Toulouse, Rouen et Paris.

■ Bernard Boisseau, secgene2@snes.edu

VOIES ET SÉRIES AU LYCÉE : UNE ILLUSTRATION D'AMÉNAGEMENT

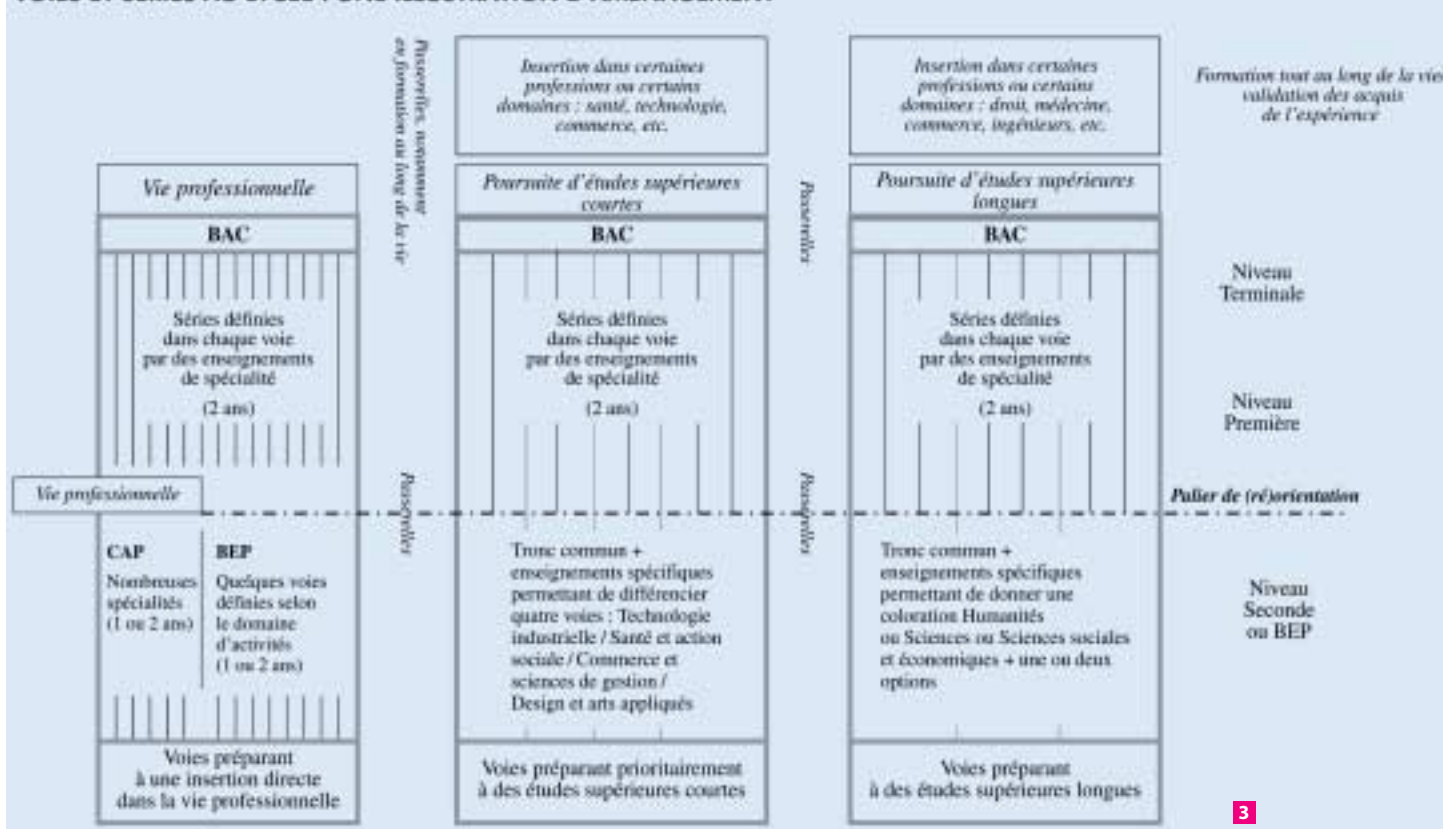


TABLEAU ILLUSTRANT LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Les enseignements listés ci-dessous occupent la totalité du temps scolaire

Cycles	Exigences	Enseignements communs à tous	Enseignements complémentaires choisis
		Socle commun des indispensables 1 <i>La maîtrise de son contenu conditionne chaque passage au cycle supérieur</i>	Champs de l'approfondissement et de la diversification 2
III Diversification 5*, 4*, 3*	Maîtrise de la langue et des discours Opérations mathématiques Anglais de communication internationale Technologie de l'information et de la communication Formation de la personne et éducation du citoyen	Autres enseignements communs fondamentaux <i>La maîtrise de leur contenu est sanctionnée à la fin du collège</i> EPS Arts Langue vivante Découverte de l'entreprise et des métiers* Travail manuel Technologie Humanités (par exemple compréhension des évolutions historiques et de l'environnement géographique et culturel) Sciences (par exemple raisonnement logique et scientifique, capacités d'observation et d'expérimentation)	Renforcement des indispensables et/ou Approfondissement et/ou Diversification sur d'autres champs
II Approfondissement CE2, CM1, CM2, 6*	Maîtrise de la langue Calcul Anglais de communication internationale Technologie de l'information et de la communication Vivre ensemble*	EPS Arts Travail manuel Humanités (par exemple repérage dans le temps historique et repérage dans l'espace géographique) Sciences (par exemple découverte de l'observation et de l'expérimentation scientifiques)	Renforcement des indispensables et/ou Approfondissement des apprentissages communs
I Apprentissage de base GS, CP, CE1	Parler, lire, écrire, compter Vivre ensemble*	EPS Arts Repérages dans le temps et l'espace proches*	Renforcement des indispensables

* Ces exigences non disciplinaires ne font pas l'objet d'un enseignement au sens classique du terme. La maîtrise des éléments du socle commun des indispensables propres à chacun des cycles conditionne le passage dans le cycle suivant ; les autres enseignements fondamentaux font l'objet d'une validation à l'occasion du « brevet d'études fondamentales » en fin de collège.

Les parcours de l'élève : ci-contre tableaux extraits du rapport, ci-dessous nos commentaires.

1 Le socle commun des indispensables est déterminant pour la scolarité et donc pour les passages d'un cycle à l'autre. Un élève en difficulté est recentré sur ce socle. Il peut consacrer un an de plus à un cycle. S'il ne maîtrise toujours pas le socle, il entre dans des dispositifs dérogatoires individualisés.

S'il n'y parvient pas au terme de la scolarité obligatoire, il dispose d'un droit hypothétique à une formation complémentaire en formation d'adulte. Aux cycles II et III, certains élèves n'auront droit qu'au renforcement des indispensables pendant que les autres pratiqueront des approfondissements sur d'autres domaines.

2 Les enseignements complémentaires choisis sont obligatoires mais sont très différenciés selon les élèves. Un parcours « à la carte » se dessine dès le cycle II au nom de la « personnalisation » et des « rythmes d'apprentissage ». Ces enseignements choisis vont en s'accroissant au fur et à mesure qu'on se rapproche du terme de la scolarité obligatoire... et le rapport prétend qu'il ne reconstitue pas de filières.

3 La Seconde de détermination disparaît. Chaque voie du lycée a une finalité exclusive : insertion professionnelle, études supérieures courtes ou longues. Le collégien devra donc faire des choix beaucoup plus précoces : il doit prévoir le baccalauréat qu'il vise et savoir s'il fera des études supérieures, longues ou courtes.

BUREAU NATIONAL ALLER À LA GREVE D'ICI DÉCEMBRE

Le Bureau national élargi à l'ensemble des responsables des sections académiques s'est réuni le 12 octobre. Il a fait le point sur une offensive gouvernementale tous azimuts qui vise tout particulièrement le second degré et ses personnels, et qui ne se réduit pas aux seules propositions du rapport Thélot : mesures budgétaires désastreuses (suppression de 20 000 postes en 4 ans), disparition de milliers d'emplois d'encadrement éducatif, chômage de 10 000 non-titulaires, renforçant le rôle du chef d'établissement dans les affectations, et remise en cause de l'accès du plus grand nombre à l'échelon final de la hors-classe. Dans la fonction publique, aucune discussion n'est engagée sur les salaires qui restent donc bloqués. Le BN a fait aussi le bilan des réunions qui se multiplient dans les établissements de l'opération « carton rouge » dont le lancement le 6 octobre a été plutôt bien accueilli. Le BN a retenu les décisions suivantes :

- Poursuivre la campagne de débats dans les établissements en la faisant surtout porter sur les

propositions du rapport Thélot et nos propositions pour la loi d'orientation.

- Mener la campagne d'opinion publique sur nos propositions : diffusion d'une brochure à 300 000 exemplaires; organisation de forums (sont déjà décidés, Marseille, Toulouse et Rouen sur le thème du métier ; d'autres suivront, notamment Paris, sur les qualifications et l'établissement.

- S'impliquer pleinement dans l'opération « carton rouge », organiser la remise des cartons rouges au Premier ministre le 4 novembre de la manière la plus spectaculaire possible et lui donner dès le mois de novembre des suites sous forme de rassemblements régionaux.

- Prendre toute notre part à la campagne de sensibilisation sur le pouvoir d'achat, dont les sept fédérations de fonctionnaires viennent de prendre l'initiative.

- Le BN a enfin considéré que le recours à la grève était indispensable avant la fin décembre. Le SNES entend se donner les moyens de donner un retentissement maximum à cette action et prend dès maintenant tous les contacts nécessaires pour lui donner le caractère le plus unitaire possible.

■ **Bernard Boisseau**, secgene2@snes.edu

Adressez
au Premier ministre
un gigantesque
« carton rouge »
signature en ligne
sur www.fsu.fr



MUTATIONS AUDIENCE

Une délégation des syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) a été reçue mardi 12 octobre par le conseiller social du ministre, membre du cabinet chargé des relations avec les organisations syndicales.

Nous avons exprimé l'exigence de voir reportée la publication de la note de service « mutations 2005 », afin que soient rediscutées les orientations générales du texte, notamment sur quatre points précis : le système de profilage des « APV », le cadrage du mouvement intra, l'équilibre des barèmes et la situation des DOM. Le refus de discuter au fond de la logique qui sous-tend la note de service a caractérisé les réponses du ministère malgré la pugnacité de nos interventions. Rien n'est donc apparemment sorti de cette audience. La note de service serait donc publiée au BO du 21 octobre prochain, les demandes de mutation interacadémiques commenceront le 26 novembre. Pour autant, le ministère s'est montré fragilisé par le nombre de signatures recueillies sur la pétition intersyndicale, déposées lors de l'audience : 10 231 signatures électroniques validées le 12/10 à 12 heures et 1 115 signatures « papier » arrivées depuis le lundi 11/10.

Tout indique qu'il est nécessaire et possible de peser encore sur les décisions de l'administration.

■ **Christophe Barbillat, Bernard Collongeon, Xavier Marand**, emploi@snes.edu

Signez et faites signer la pétition commune SNES-SNEP-SNUEP / FSU en ligne :

<http://www.snes.edu/petitions/?petition=3>

Téléchargez la pétition (www.snes.edu), diffusez-la, faites-la signer massivement et rapidement.

Dans les établissements, retournez les signatures le plus vite possible à l'adresse suivante :

emploi@snes.edu

ou par télécopie : 01 40 63 29 78

SNES-Secteur Emploi

1, rue de Courty - 75341 Paris Cedex 07

POUR MIEUX COMPRENDRE

1989 : une première étape de revalorisation indiciaire de nos métiers

Le contexte

Dès les années 70, le SNES porte une double exigence : démocratisation des enseignements de second degré et revalorisation de nos professions. L'objectif des « 80 % au baccalauréat » est affiché par les pouvoirs publics en 1985. Pour les personnels, le SNES revendique 120 points d'indice et une accélération des carrières dans le cadre de la reconstruction de la grille indiciaire de toute la fonction publique. Les actions puissantes qu'il impulse avec le SNEP contraignent en 1989 le gouvernement Rocard et Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, à négocier.

Les résultats

Accélération des passages d'échelon en début de carrière, création de l'indemnité de suivi et d'orientation (ISOE) versée à tous, création des congés mobilité, plan d'intégration des AE dans le corps des certifiés et des conseillers d'éducation (CE) dans le corps des CPE, extension de la hors-classe des agrégés et création des hors-classes pour les certifiés, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et les professeurs de lycée professionnel (PLP). Selon l'engagement gouvernemental, les hors-classes ouvrent la possibilité au plus grand nombre d'accéder au-delà du 11^e échelon (indice 652 alors, 657 aujourd'hui) à un nouvel espace indiciaire (le 731), élargi en 1996 à l'indice 780 (782 aujourd'hui), indice terminal de la hors-classe (962 pour les agrégés). L'accès du plus grand nombre est permis par l'appel à candidatures et le barème national acquis en 1989, pour les certifiés, et en 1996 pour les agrégés. Le SNES a estimé alors que c'était une première étape significative de revalorisation malgré de réelles insuffisances (pas de traduction pour les retraités, reclassement « au rabais » pour les adjoints d'enseignement intégrés, pas de hors-classe pour les CO-Psy...). Il continue à intervenir pour qu'elle soit complétée et élargie pour tous.

NB : L'indice (nombre de points d'indice) est l'élément déterminant du niveau du traitement de tous les fonctionnaires. La grille de la fonction publique définit le classement indiciaire de chaque corps, soit les indices de début et de fin de carrière.

Notation des fonctionnaires

L'évaluation et la notation des fonctionnaires ont été réformées par décret en avril 2002 ; cette réforme concerne l'ensemble des fonctionnaires sauf les enseignants du fait de leurs statuts particuliers. Elle repose essentiellement sur l'idée d'une évaluation conduite par le supérieur hiérarchique direct, prenant en compte l'activité professionnelle au regard d'un contrat d'objectifs fixé en amont, les modalités concrètes étant définies par décret.

Elle met en œuvre le renforcement du rôle des hiérarchies au détriment de critères objectifs, la subordination de l'agent ; elle s'oppose complètement à une révision des finalités d'évaluation vers le conseil et la remédiation. Elle est de surcroît antinomique avec le fonctionnement du travail en équipe. Les projets développés dans le rapport Thélot comme les notes de service visent à généraliser ce modèle. Cela doit constituer un motif supplémentaire de mobilisation dans nos professions.

Frédérique Rolet

HORS-CLASSES 2005 RIPOSTE UNITAIRE AU PROJET

Les conditions d'accès à la hors-classe seraient profondément modifiées⁽¹⁾ : plus de barème national, pleins pouvoirs aux recteurs pour les certifiés, CPE, PEPS, PLP ; modifications du barème ministériel et de son rôle pour les agrégés⁽²⁾.

Ces mesures de portée immédiate pour près de 10 000 collègues, aux conséquences redoutables, concernent toute la profession. Elles sont en rupture totale avec les règles qui permettent à la plupart des collègues d'accéder à ce débouché de carrière et donc à une amélioration indiciaire significative.

À travers les modalités retenues, c'est toute la conception du métier qui est visée. Pour l'essentiel, les promotions dépendraient de l'avis prépondérant du chef d'établissement et de celui de l'inspection. Les CPE seraient livrés encore plus que les enseignants au pouvoir du chef d'établissement. Choix discrétionnaire de quelques-uns contre tous, critères variables selon les établissements et selon les académies, l'arbitraire serait de mise dans le choix des promus. En pesant sur nos carrières, les chefs d'établissement disposeraient surtout des moyens pour faire prévaloir souplesse et « adaptabilité », alourdissement et redéfinition de nos services et de nos missions, au gré des contraintes locales et des politiques rectorales. Ce projet est en cohérence avec les objectifs poursuivis pour toute la fonction publique : déconcentration, individualisation et affaiblissement des garanties collectives en terme de rémunération et de carrière. Alors que nos statuts particuliers sont dérogoatoires, il tente d'introduire la réforme de l'évaluation et de la notation des fonctionnaires qui renforce le rôle des chefs de service. Les préconisations

du rapport Thélot sur le métier d'enseignant sont totalement décalquées sur ce dispositif. Toutes les organisations syndicales ont fait connaître leur refus de ces projets. Ensemble, elles ont demandé une audience au ministre pour exiger le respect des principes et règles en vigueur. Au lieu de promotions réservées à un petit nombre d'entre nous sur la base de critères obscurs, nous avons besoin d'une meilleure prise en compte de l'investissement professionnel de chacun dans le cadre d'une revalorisation générale de nos métiers. Pour tous, il s'agit de mieux rémunérer nos qualifications en intégrant les indices hors classes dans la carrière en onze échelons, et de reconnaître la diversité des fonctions et tâches accomplies par des décharges de service, l'attribution de bonifications indiciaires et des possibilités de mobilité professionnelle.

■ **Nicole Sergent**, remunera@snes.edu

1. Cf. L'US Mag, texte intégral du projet de note de service et analyse du SNES sur www.snes.edu et *Courrier de S1*.
2. Voir encadré.

Hors-classe des agrégés : un nouveau projet tout aussi inacceptable

La notation pédagogique étant différente selon les disciplines, le ministère ne peut cette année appliquer aux agrégés le dispositif prévu pour les autres corps. Il n'en poursuit pas moins les mêmes objectifs. Avec la suppression de la prise en compte du concours dans le barème, le premier projet bouleversait les équilibres construits et écartait la plus large partie des agrégés par concours de l'accès à la hors-classe. Situation impossible à défendre, le ministère vient donc d'élaborer un second projet. Un nouveau critère de classement apparaît (« l'expérience et l'investissement professionnel en rapport avec les besoins du service ») laissé à l'appréciation du recteur dans la limite de 60 points ! Nouvel et exorbitant déséquilibre qui renforcerait les éléments dépendant déjà de l'appréciation du recteur (10 points ZEP et 10 points pour exercice des fonctions de chefs de travaux). C'est dans ce cadre que le concours serait pris en compte mais au même titre que « l'intensité de l'investissement professionnel, la diversité et la richesse du parcours professionnel, le degré d'implication dans la vie de l'établissement ». Le barème est vidé de sens ! Les recteurs, en liaison avec l'inspection, reprendraient totalement la main sur l'accès à la hors-classe, et le ministre se réserve 5 % au moins des nominations à prononcer.

Nicole Sergent, agreges@snes.edu

EN DÉBAT

ENSEIGNANTS DU PRIVÉ DANS LA FSU ?

Suite à l'article publié dans la dernière US, nous publions les premières contributions au débat. N'hésitez pas à donner votre avis.

Le débat sur la demande d'adhésion à la FSU de deux syndicats d'enseignants de l'enseignement privé sous contrat prend un tour très souvent passionnel, certains voyant dans cette perspective une sorte de trahison par notre fédération de notre idéal laïque.

C'est oublier que défendre des personnels n'est pas défendre l'institution pour laquelle ils travaillent. Défendre les personnels du privé n'est pas défendre l'enseignement privé ou assurer sa promotion. C'est aider ces personnels à défendre leurs conditions de services et d'emploi, sans bien sûr que le budget

de l'État soit mis à contribution. N'oublions pas qu'aujourd'hui, depuis la loi Debré de 1959, une forme de « parité » entre le public et le privé fait qu'à chaque fois que des emplois sont créés dans le public, 20% sont créés dans le privé. Donc, aujourd'hui lorsque nos luttes nous permettent d'obtenir des améliorations pour l'enseignement public, nous « obtenons », de fait, les mêmes pour le privé, même si on fait semblant de l'oublier. Est-ce parce qu'une organisation syndicale est contre le développement des crédits d'investissement pour l'armée qu'elle se doit de refuser de syndiquer les person-

nels travaillant pour l'industrie de l'armement ? Rapprocher les conditions de service et d'emplois des personnels du privé de celles des personnels du public, imposer à l'enseignement privé les contraintes du service public d'éducation, promouvoir l'indépendance des personnels là où souvent c'est la servilité qui leur est imposée, sont des moyens de faire perdre à l'enseignement privé son caractère propre et donc les raisons mêmes de son existence. L'enjeu est de faire en sorte que ces évolutions ne soient pas à la charge de l'État. Pour autant il ne faut pas nier les difficultés de

l'arrivée éventuelle de ces syndicats dans la FSU. Sur un certain nombre de questions des problèmes demeurent, que certains peuvent appeler des conflits d'intérêt, entre les personnels du public et du privé (mobilité des personnels entre le privé et le public par exemple). Mais nous savons bien, qu'y compris à l'intérieur de notre fédération telle qu'elle existe aujourd'hui, des problèmes de cette nature existent. L'enjeu est de savoir si le syndicalisme que nous défendons est capable de les transcender dans l'intérêt de tous.

■ Daniel Robin, daniel.robin@snes.edu

Pour les membres de la CA de l'académie de Rennes, la FSU incarne une force dont l'orientation phare est la défense des services publics en général et de l'École pour tous, gratuite et laïque en particulier. Que les salariés de l'enseignement privé puissent constituer des syndicats et se défendre, quoi de plus normal. Mais nous pensons que l'affiliation du SNUDEC et du SUNDEP à notre fédération remettrait profondément en cause notre orientation. Cette affiliation reviendrait à entériner, au sein-même de la FSU, le principe de dualisme scolaire voire de complémentarité entre le service public et le réseau des établissements privés. Sous-entendu, l'enseignement privé assure une « mission de service public ». Cette dernière conception très en vogue chez nos gouvernants est une conception libérale des services publics contraire à tous nos combats.

Malgré un financement public non négligeable, l'enseignement privé n'a pas les mêmes obligations que le service public. En fait de « mission de service public », l'enseignement privé en Bretagne, essentiellement confessionnel, joue à la fois la carte du « caractère propre » et celle de la concurrence avec le service public. Il a une stratégie de développement comme n'importe quelle entreprise qui cherche à accroître ses parts de marché. Son objectif est d'afficher des performances dans le palmarès des établissements. Les élèves en très grande difficulté : il ne les prend que très peu en charge et s'empresse d'écarter ceux qui pourraient ternir ses résultats.

À l'inverse, là où le service public renonce à la scolarisation des enfants de 2 ans, il apparaît que l'enseignement privé trouve les moyens de la développer, y voyant sans doute un intéressant

moyen de captage. Par ailleurs, il ressort des écrits de ces deux syndicats deux revendications essentielles : l'alignement des statuts des personnels de l'enseignement privé sur celui de la fonction publique d'État et l'intégration dans le service public d'éducation.

De notre point de vue, la première de ces revendications ne peut être réalisée que par l'acceptation de toutes les contraintes liées à la fonction publique et est donc indissociable de la deuxième. Dans ce domaine et au vu du contexte politique actuel, il y a fort à craindre que, depuis 1984 et les manifestations pour l'enseignement dit libre, le serpent de mer ait sérieusement bu la tasse.

Enfin, d'un point de vue pratique, nous voyons mal comment les responsables et élus de la FSU pourraient défendre un jour les moyens du ser-

vice public, tout en sachant qu'ils devront faire de même le lendemain pour les moyens dévolus à l'enseignement privé. Si nous devons défendre les syndiqués du SNUDEC et du SUNDEP, nous devons défendre aussi leurs postes qui sont autant de moyens, autant de formations qui n'iront pas au service public.

Il s'agit là d'un grand-écart qui ne nous paraît pas tenable ; il en va de la crédibilité de notre fédération. Nous devons garder les coudées franches pour faire échec à toutes velléités de l'administration de gérer de façon globale les moyens de deux systèmes qui, quoique présentant des similitudes, s'opposent le plus souvent. Pour toutes ces raisons, la CA académique a voté contre l'affiliation du SNUDEC et du SUNDEP à l'unanimité moins trois voix et une abstention.

■ CA académique du S3 de Rennes

POUVOIR D'ACHAT MOBILISATION DES RETRAITÉS



La baisse du pouvoir d'achat des salaires comme des pensions est vivement ressentie à cette rentrée. L'intervention de tous est nécessaire.

Du 18 au 23 octobre, les organisations syndicales de la fonction publique appellent à des réunions et des expressions communes à l'échelon local. Les retraités sont invités, par les unions confédérales et la FGR, à donner à la « semaine bleue » une tonalité revendicative.

Éclairage sur le pouvoir d'achat des pensions de retraite de la fonction publique. Réévaluées en début d'année du taux de l'inflation prévisionnelle (+ 1,5%), les pensions courent derrière l'inflation effective (vraisemblablement reconnue à 1,8%). Le SNES revendique une correction. En outre, la CSG acquittée par les retraités impossibles augmentera dès 2005 de 4 € pour 1 000 € de pension brute, alors même que la part des dépenses de santé assumée par les individus est

appelée à s'accroître. La politique fiscale, favorisant les revenus élevés et transférant aux collectivités locales des dépenses dont l'État se défait, contribuera aussi à ce que les revenus disponibles régressent.

À côté de ces éléments d'actualité, il faut souligner que la réforme de l'évolution des pensions s'est opérée sans même une remise à niveau, cristallisant un lourd passif.

Le choix opéré par la loi Fillon, signifie que les retraités restent à l'écart de l'évolution du niveau de vie de la société. La « garantie » que les bonimenteurs prétendaient y trouver est démentie par les prévisions officielles qui escomptent de la rupture du lien entre traitements d'activité et pensions une économie de 4 milliards en 2020. Chacun le comprend. La seule réponse à apporter au gouvernement qui tente d'opposer les actifs aux retraités est de nous mobiliser ensemble. C'est le sens de l'organisation des retraités dans le SNES.

■ Anne Féray, anne.feray@snes.edu

LE DESSIN DE LA SEMAINE



ACTION SOCIALE UNE SAIGNEE INOUIE

Le budget 2005 de l'action sociale interministérielle a été présenté au Comité interministériel de l'action sociale (CIAS) réuni le 6 octobre 2004.

Les baisses de crédits sont considérables, et ciblées : - 14% sur les chèques-vacances, - 6% sur les aides à l'installation en début de carrière, - 24% sur les prestations spécifiques aux retraités (l'aide à l'amélioration de l'habitat est purement et simplement supprimée, sans préavis ; l'aide ménagère à domicile est réduite de 19% : toute la sollicitude de l'État envers ses anciens serveurs est ainsi résumée, un an après la canicule de 2003).

Les investissements en logement social sont supprimés, ainsi que les réservations de berceaux de crèche.

Même les crédits dévolus à l'insertion des personnels handicapés (crédits ne faisant pas à proprement parler partie de l'action sociale) ne sont pas épargnés (- 0,2%). Globalement, les crédits sont amputés de 30% (- 22 254 600 €), alors que leur insuffisance est un fait universellement

dénoncé depuis longtemps. Les coupes budgétaires prévues pour 2005 dans ce cadre portent essentiellement sur les besoins sociaux des plus humbles parmi les agents de l'État : les personnes âgées, les débuts de carrières et les catégories de fonctionnaires à bas revenus. Cela en dit long sur la politique sociale et de gestion des personnels du gouvernement.

Impulsée par la FSU, la réaction intersyndicale unanime des sept fédérations de fonctionnaires s'organise. Une campagne d'information et de mobilisation des personnels, d'alerte de l'opinion publique se met en place dans un cadre d'initiatives coordonnées, notamment intersyndicales. Dans l'immédiat, les instances nationales (CIAS) et régionales (SRIAS) de l'action sociale interministérielle, où siègent les représentants des personnels, se réunissent en session extraordinaire, afin d'émettre motions, vœux et protestations. Associations-nous partout à ces actions.

■ Christophe Barbillat, action.sociale@snes.edu

PRÉCARITÉ LA REVOLTE EN ACTES

Dans le cadre des « mercredis de la précarité », les représentants académiques et les collectifs non-titulaires du SNES ont participé le 13 octobre à la « classe de rue » reconstituée à côté de l'Assemblée.

Particulièrement représenté, le collectif de Lyon est monté à Paris tourner pour la quatrième semaine consécutive la roue de l'infortune. La CGT a appelé aussi à cette action. À Nantes et Marseille des actions ont été menées. Le comité intersyndical de l'Ile-de-France avait en outre appelé à un rassemblement à Paris.

Nous refusons d'avoir à choisir entre chômage et précarité, d'être déclassés en vacataires. Nous refusons que les suppressions d'emploi, le fameux retour à l'équilibre budgétaire qui masque les besoins en titulaires dans les établissements, imposant HS et sureffectifs, et augurant d'une nouvelle crise du remplacement, autorise le ministre à se dire fier d'avoir eu moins recours cette année à la précarité. Au contraire, nous affirmons qu'il est nécessaire de réemployer et titulariser dans le cadre d'une programmation des emplois statutaires.

Notre action a reçu un bon impact médiatique (France Info, l'Huma) et 15 secondes sur TF1. Les élus PS, PC et UMP ont répondu à nos invitations et sont venus recueillir les témoignages et nos demandes d'engagement. Des questions orales et écrites seront posées, le PS s'est engagé à recevoir le SNES au matin du vote du budget, le PC envisage de demander une commission d'enquête. Plus décevante a été l'audience rue de Grenelle où le conseiller social, membre du cabinet, a reçu la délégation constituée de deux non-titulaires du SNES, un de la CGT et accompagnée par Florence Dursapt.

Ils s'est dit attentif à « recueillir » nos revendications comme il est « de tradition » pour les « transmettre ». Or, nous avons demandé une audience au ministre en personne pour obtenir des réponses.

Nous avons donc écourté cette audience pour marquer notre protestation après avoir rappelé les demandes d'urgence du paiement du chô-



© Daniel Maunoury

mage, alerté sur la dégradation professionnelle, matérielle et morale de milliers de collègues qu'on désespère.

Cela fait maintenant un mois et demi que nous sommes sur le terrain de l'action. Il est nécessaire maintenant de continuer les actions hebdomadaires mais aussi de renforcer les liens intersyndi-

caux, de faire des actions plus marquantes et collectives, impliquant davantage l'ensemble du syndicat et la profession, non-titulaires et titulaires, tant les raisons de monter d'un cran dans la mobilisation s'imposent à tous.

■ **Le collectif national non-titulaires du SNES**
nontitulaires@snes.edu

Une avancée pour les chômeurs non titulaires en fin de droits

Depuis plusieurs mois le SNES et le SNEP ont interpellé la DPE et le MEN pour obtenir le droit à s'inscrire aux concours internes pour les non-titulaires ne percevant plus l'ARE. Mesure de justice, alors que de nombreux collègues sont mis au chômage après des années de service.

La DPE vient d'autoriser l'inscription aux concours internes aux non-titulaires qui, remplissant les autres conditions de diplômes et d'ancienneté, ont touché l'ARE entre septembre 2003 et le 25 novembre 2005, même s'ils ne

perçoivent plus actuellement l'ARE.

Reste à savoir quelle forme réglementaire cette disposition pourrait prendre afin que cette mesure s'applique les années suivantes. La modification du décret actuel est actuellement examinée. Les rectorats ont été informés de cette nouvelle disposition. Diffusez l'info. Inscrivez-vous.

Une avancée qui doit aussi nous motiver pour continuer à nous mobiliser.

Florence Dursapt
nontitulaires@snes.edu

LA SEMAINE D'UNE CONTRACTUELLE AU CHÔMAGE

HOUDA DAHMANE est au chômage à cette rentrée, elle est enseignante en histoire-géographie dans l'académie de Lyon depuis 2000.

Peux-tu parler de tes débuts de ton parcours ?

J'ai commencé comme vacataire fin mai 2000 par assurer, pour un mois, un enseignement au collège de Vaulx-en-Velin, première expérience « assez favorable », car dans ce collège réputé difficile, j'ai été très bien accueillie par une équipe soudée et dynamique. Je



© Daniel Maunoury

suis arrivée aussi avec une grande envie d'enseigner et ma motivation m'a portée. Travaillant pour l'État, je n'ai pas pensé qu'il fallait me battre pour des droits que je croyais acquis, le paiement des conseils de classe par exemple, et je ne me doutais pas que je ne serais payée que beaucoup plus tard en été.

J'ai ensuite à nouveau été recrutée comme vacataire jusqu'au printemps 2001, période à laquelle j'ai atteint les 200 heures maxi. Le rectorat, malgré la demande

du chef d'établissement, a refusé de me contractualiser « si tard » dans l'année scolaire et un autre vacataire a pris le relais.

Un nouveau recrutement comme contractuelle à partir de la rentrée 2001 m'a permis d'enseigner jusqu'en juin 2004 dans différents collèges et lycées, mais avec des contrats qui ont été renouvelés à court terme. Ce qui est déstabilisant, c'est de ne pas savoir la suite de

son affectation et ne pas pouvoir projeter ses cours. Malgré toutes ces incertitudes, j'ai pris plaisir à enseigner et j'espérais continuer.

Et en septembre 2004 ?

C'est la dure réalité du chômage. J'abordais déjà la rentrée inquiète et pleine de doute. J'ai en effet été admissible au prix d'un gros effort de préparation au concours et ai mal vécu l'échec à l'oral. Il a fallu que je me motive et je me suis beaucoup remise en question.

A la rentrée, j'ai pris conscience que je me trouvais dans une situation difficile, mon compagnon étant lui-même au chômage, que je n'aurais pas de revenus avant des mois et pas de poste.

J'ai aussi pris conscience que nous étions nombreux à nous retrouver dans cette situation. Ni l'ancienneté, ni les admissibilités au concours, ni les expériences réussies ne nous mettaient à l'abri du chômage.

Tu participes au collectif SNES des non-titulaires, vous avez mené de nombreuses actions. Quelles actions attends-tu maintenant ?

Dans la semaine, mon point d'ancrage c'est vraiment le mercredi. Je sais que je vais pouvoir rencontrer d'autres collègues (souvent les mêmes). Chaque semaine, mobilisés devant le rectorat, dans une ambiance plutôt festive, nous tentons de nous faire entendre. Nous nous heurtons au silence du recteur et à la faible mobilisation des précaires. Nous avons aussi le sentiment que les actions des précaires se mènent à part de la profession. Notre situation de précarité ne semble pas encore bien comprise par la profession. Pourtant nos difficultés en annoncent d'autres (les collègues TZR peuvent déjà en témoigner).

Nous avons besoin maintenant d'actions plus marquantes, d'une mobilisation plus grande des précaires mais également du soutien des collègues titulaires.

Ce qui me surprend c'est que les mesures proposées par le gouvernement soient prises dans l'indifférence générale. Attendre que les choses se passent en espérant être épargné n'est, à mon avis, pas la solution.

Propos recueillis par Florence Dursapt

Retraites des femmes : le 8 décembre, mobilisons-nous !

La FSU est intervenue sans relâche tout au long de l'année 2003/2004, à la fois pour mettre en évidence à quel point les femmes étaient particulièrement maltraitées par la loi Fillon, mais aussi pour faire prendre en compte des situations de femmes qui se voient écartées de l'attribution des bonifications. Nos collègues ressentent vivement l'injustice qui leur est faite, et de nombreux cas restent sans réponse pour l'instant.

Or, la question plus générale des « avantages familiaux et conjugaux » est d'actualité : le Conseil d'orientation des retraites va y consacrer une séance le 15 décembre. Les restrictions introduites pour réduire le nombre de bénéficiaires des pensions de réversion du régime général, (pour l'instant suspendues), les critiques de la Cour des comptes, aussi bien sur la majoration de 10% des fonctionnaires ayant élevé 3 enfants, que sur la possibilité de départ après 15 ans de services des mères (et pères) de 3 enfants, montrent que certains pensent très fortement à trouver de nouvelles économies de ce côté, après la suppression par la loi des bonifications pour enfants. Il nous paraît donc important de continuer à manifester très fortement notre présence syndicale sur ce dossier.

Le 8 décembre*, la FSU organise donc à Paris une journée consacrée le matin à des témoignages et expressions des femmes, avec l'éclairage d'une chercheuse. Des rencontres avec les parlementaires et diverses audiences aux ministères devraient avoir lieu l'après-midi, ainsi qu'une conférence de presse en présence de Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU.

Elizabeth Labaye

* A noter dès maintenant dans les agendas !

Cette journée a été déclarée sous forme de stage par la FSU. Les collègues qui auraient besoin d'autorisation d'absence doivent s'adresser au secteur formation syndicale de la FSU, 3/5 rue de Metz, 75010 Paris (01 44 79 90 30).

Lutter contre la désinformation des médias

L'Observatoire français des médias appelle à manifester le **samedi 6 novembre à 14 h 30** devant le ministère de la Culture et de la Communication, 3 rue de Valois, Paris 1^{er}, M^o Palais-Royal. Il s'agit de dénoncer la concentration des médias et la dégradation de l'information qu'elle implique. La maltraitance de la question sociale par des médias aux mains de grands groupes défendant avant tout leurs intérêts financiers équivaut en effet à une forme de censure.

L'Observatoire lance également un **appel à tous les « cerveaux NON disponibles »** prochainement en ligne sur son site.

<http://www.observatoire-medias.info/>.

Il invite à lui signaler les abus, erreurs ou silences des médias dans le compte rendu de l'actualité.

Cet appel se situe dans une période où s'aggrave la crise de la presse écrite, dans un contexte de précarité (grève AFP), de licenciements (Le Monde), de rachat (France-Soir), de pressions accrues pour peser sur le contenu éditorial (Le Figaro), de difficultés financières croissantes (L'Humanité, Libération).

Autre site à consulter, celui d'Action Critique Médias <http://www.acrimed.org/>.

Geneviève Pouchin

genevieve.pouchin@snes.edu

De bonne méthode

Les parlementaires UMP le donnent pour acquis : le barème de l'impôt sur la fortune évoluera automatiquement avec l'inflation. Le gouvernement ou le Parlement qui voudrait assujettir à cet impôt plus (ou moins) de contribuables aura à défendre le choix politique sous-jacent. Cela se tient. Mais pourquoi diable ne pas appliquer une même mesure aux traitements des fonctionnaires ?

Anne Féray

anne.feray@snes.edu

L'UNATOS, FACE À LA DÉCENTRALISATION

Séminaire de formation

Ce séminaire organisé à Tallinn du 15 au 17 septembre par l'OAJ (syndicat finlandais), avec le concours du SNES, a rassemblé près de cinquante enseignants syndicalistes des pays baltes (Estonie, Lituanie et Lettonie).

Les thèmes traités ont été très variés : informations et analyses des problématiques européennes d'éducation avec la question des qualifications, du recrutement, du statut et de la formation initiale et continue, sachant que pour les collègues des pays baltes, rémunérations et conditions de travail constituent, un sujet majeur de préoccupation. Meilleure connaissance aussi du fonctionnement des institutions européennes. Réflexions également sur le renforcement des capacités d'intervention des syndicats tant au plan national qu'européen. Un séminaire riche en échanges dans le cadre d'une coopération qui mérite d'être poursuivie.

Odile Cordelier
odile.cordelier@snes.edu

Les travaux forcés

Un collègue, qui croyait vivre dans un état de droit, avait demandé à jouir d'un départ anticipé en retraite au 19 juillet 2004 avec effet au 1^{er} octobre 2003. Il se fondait sur la législation qui autorise les mères et les pères ayant élevé trois enfants à bénéficier de ce départ anticipé, se prévalant du droit européen, et notamment de la jurisprudence issue du fameux arrêt Griesmar. Mais le gouvernement a fait passer des consignes occultes, enjoignant aux administrations de systématiquement refuser ce droit aux agents de sexe masculin, malgré les centaines de décisions des juridictions administratives censurant ces pratiques. Il s'agit en effet non seulement d'une discrimination manifeste fondée sur le sexe, mais du refus délibéré d'appliquer la loi, qui est tout simplement constitutif d'une forfaiture passible pour ses initiateurs de la Cour de justice de la République.

Ayant donc essayé comme tous les autres un refus, notre collègue a dû se résoudre à saisir le tribunal administratif, avec le secours du dispositif d'aide aux syndiqués décidé par le secrétariat national du SNES, et mis en œuvre par le secteur de l'Action juridique et nos avocats. Il demandait l'annulation du refus qu'il avait essayé, mais aussi des dommages et intérêts à hauteur de 30 000 € pour le préjudice d'avoir dû rester un an en fonction au-delà de la date légale d'entrée en vigueur de ses droits.

Naturellement il a eu gain de cause et la décision lui refusant le bénéfice de la loi est annulée, le juge enjoignant l'administration de reconsidérer sa situation. Toutefois le tribunal lui refuse toute indemnisation, estimant que « l'obligation où s'est trouvé le requérant de poursuivre son activité, en contrepartie du versement de son traitement, ne peut être regardée en dehors de circonstances particulières, comme constitutive d'un préjudice indemnisable »⁽¹⁾. En d'autres termes, on vous refuse en toute illégalité de partir en retraite (et pourquoi pas demain à 65 ans), et vous ne subissez aucun préjudice (sauf avec un cancer en phase terminale), puisque vous êtes payé ! Ce tribunal innovant réinvente ainsi les travaux forcés, mais il est humain, vous serez payés ! Pourquoi donc Fillon s'est-il escrimé à allonger le temps d'activité, alors qu'un jugement complaisant suffisait ?

Avec l'aide du SNES, un pourvoi a été introduit devant le Conseil d'État.

Francis Berguin, action.juridique@snes.edu

(1) Trib. Adm. de Montpellier, 29 juillet 2004, M. Rabadan, n° 041622.

La bonne gestion

Une collègue certifiée d'allemand, titulaire de son poste, avait eu la désagréable surprise de se voir imposer brutalement un complément de service sur deux communes, en violation flagrante de l'article 3-1 du décret n° 50-581 du 25 mai 1950. Le recteur était resté sourd à ses réclamations. Avec l'aide du secteur de l'Action juridique du SNES, notre collègue saisissait le tribunal administratif, qui vient d'annuler la décision d'affectation à cheval et de condamner l'État, pour la faute commise, à lui verser la somme de 6 000 € de dommages et intérêts pour l'atteinte à ses droits statutaires et les troubles survenus dans ses conditions d'existence, auxquels s'ajoutent 304,90 € au titre des frais de procédure⁽¹⁾. C'est ce qu'ils appellent de la bonne gestion.

Jean-Michel Harvier

(1) Trib. Adm. de Bordeaux, 4 mars 2004, madame L. / recteur de l'académie de Bordeaux, n° 0212.

L'Union Nationale des agents techniques, ouvriers, de service (UNATOS) est le syndicat des personnels ouvriers, techniques de laboratoires de l'enseignement supérieur et des CROUS pour la FSU. Nous avons interrogé son secrétaire général, Georges Poli.



L'US : L'UNATOS est un jeune syndicat
Georges Poli : L'UNATOS existe en effet depuis le 16 février 1994 (1^{er} congrès à Orange) et a été affiliée à la FSU six mois plus tard dans la foulée du congrès national de la FSU de Mâcon en mars 1994.

L'US : En demandant l'adhésion à la FSU, quel était votre objectif principal ?

G.P. : La décision d'affiliation à la FSU, qui venait de se créer, a été décidée à 97,98 % des congressistes lors du congrès d'Orange en février 1994. La volonté exprimée par les personnels que nous représentons – et notre champ de syndicalisation est vaste (voir encadré) – a été guidée par notre volonté de faire reconnaître de façon officielle l'appartenance à l'équipe éducative des personnels ATOS. Nous considérons depuis toujours à l'UNATOS que l'enseignement est un tout, qu'il ne se dispense pas seulement dans des salles de classe et que les personnels techniques, ouvriers et de service sont porteurs tous les jours dans l'exercice de leurs missions d'une action éducative envers les jeunes.

L'US : Mais l'organisation la plus représentative était à la FEN ?

G.P. : C'est justement pour rompre avec ce syndicalisme que nous avons fait le choix de la FSU :

un syndicalisme enfin débarrassé de la volonté d'accompagnement des mesures anti-sociales gouvernementales portées par la FEN d'alors. À l'heure actuelle, l'UNATOS est devenue la troisième force chez les personnels techniques, ouvriers, au niveau national, elle est reconnue et écoutée des personnels.

L'US : Cette reconnaissance vient-elle de votre façon de porter les revendications de catégories très maltraitées ?

G.P. : Sur le problème catégoriel des bas salaires de toute la catégorie C, l'UNATOS porte l'exigence du retour à l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix. Cela doit se traduire par un plan de rattrapage du pouvoir d'achat qui doit comporter la revalorisation du salaire minimum fonction publique, qui doit être à notre avis équivalent à 120 % du SMIC. Il faut immédiatement revaloriser les carrières par une reconstruction de la grille, en instituant un traitement mensuel de 1 233 € net. Vu le manque dramatique de postes, l'UNATOS demande la création de trois postes supplémentaires par établissement afin de compenser le déficit (soit 27 000 postes au niveau national).

L'US : Malgré votre opposition, le gouvernement a fait voter au Parlement sa loi de décentralisation.

G.P. : Effectivement, malgré son mouvement d'ampleur du printemps 2003, la mobilisation des personnels enseignants et non-enseignants n'a pas suffi à faire reculer le gouvernement sur la question de la décentralisation. Nous sommes dans le vrai, j'en veux pour preuve l'adoption de la loi via la procédure du 49.3, qui démontre que même une partie de la majorité s'est montrée réticente. Les enjeux de cette décentralisation, après l'adoption de la loi relative aux responsabilités et libertés locales en août dernier, sont considérables. Nous sommes et serons extrêmement vigilants. Nous exigeons des élus de gauche un engagement de réversibilité de la loi s'ils reviennent aux affaires.

L'US : Mais en attendant, quelle stratégie adoptez-vous ?

G.P. : Nos principales interrogations portent sur les possibilités des collectivités territoriales de privatiser les services et notamment ceux de la restauration

scolaire ; sur les carrières des personnels, l'avancement, la mutation, le régime indemnitaire, car beaucoup de paramètres vont changer. Toutes les collectivités locales ne gèrent pas de la même manière (en général, les Régions ne sont pas habituées à gérer des personnels de catégorie C, de ce fait, elles mettent elles-mêmes un pied dans l'inconnu). Nous avons, depuis le début, une stratégie particulière qui nous appelons « tenir les deux bouts ». Tenir les deux bouts, c'est s'inscrire dans la logique du refus du transfert des personnels et, en même temps, prendre toutes les assurances nécessaires pour que rien ne soit fait sans nous, pour que nous pensions dans toutes les prises de décisions, qui regardent les personnels.

■ Propos recueillis par Serge Chatelain

LES TOS EN CHIFFRES

Les personnels TOS que syndique l'UNATOS travaillent dans les lycées, lycées professionnels, collèges, services extérieurs (IA, rectorats), IUFM, École nationale de la marine marchande. Ils assurent dans ces établissements les missions d'accueil, de restauration, d'entretien des locaux et de maintenance des bâtiments. Ils assistent également les enseignants des matières scientifiques, personnels techniques de laboratoires.

Ils sont 96 000 pour les fonctions ouvrières et 6 000 pour les fonctions techniques de laboratoires. Il s'agit également des personnels ouvriers des CROUS, chargés de l'accueil en résidence et de la restauration des étudiants. Ces personnels ne sont pas des fonctionnaires d'État mais des CDI et CDD recrutés sur ressources propres, au nombre d'environ 10 000.

L'UNATOS syndique aussi dans les établissements d'enseignement supérieur où les personnels, essentiellement de catégorie C, au nombre d'environ 23 000, assurent des missions équivalentes à celles des personnels dans les EPLE (Établissements publics locaux d'éducation). Et enfin les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui assurent des missions d'assistance aux enseignants des écoles maternelles.

GRANDE-BRETAGNE BLAIR AUGMENTE LES FRAIS DE SCOLARITÉ

L'enseignement supérieur a été l'un des thèmes importants du 4^e congrès de l'Internationale de l'éducation de Porto Alegre. Une résolution majeure a été adoptée, définissant les règles de solidarité et de coopération entre pays, pour lutter contre les dérives libérales de la mondialisation et peser auprès des organismes internationaux. Ce congrès fut aussi l'occasion de renforcer des liens avec des syndicalistes d'autres pays. Nos camarades de l'Association of University Teachers (AUT) nous ont parlé de la dernière loi sur le financement des universités anglaises.

À l'heure où l'enseignement supérieur souffre de la baisse de financements publics, il est en effet tentant pour les gouvernements de faire payer aux étudiants le manque à gagner. En France, on innove avec les frais universitaires modulés selon le niveau d'études et les grandes écoles pourraient bien « libérer » les prix, sous couvert de politique sociale. En Angleterre, le gouvernement Blair a fait adopter une nouvelle loi augmentant les frais de scolarité.

L'US : Cette nouvelle loi a-t-elle été adoptée facilement ?

AUT : Non, la majorité s'est jouée à quelques voix. Le gouvernement Blair a d'ailleurs failli chuter sur ce projet controversé dans son propre camp, mais soutenu par des conservateurs. Une importante mobilisation des étudiants et des personnels a permis des concessions par rapport au projet initial d'augmentation pure et simple des frais de scolarité.

L'US : Expliquez-nous les grandes lignes de cette loi.

AUT : Cette loi ne concerne que l'Angleterre et non l'ensemble du Royaume-Uni. Chaque étudiant peut emprunter à l'État le montant des frais de scolarité puis devra rembourser dès qu'il aura un travail rémunéré. Les jeunes diplômés commencent ainsi leur vie adulte avec une dette située entre 9 000 et

L'université d'Oxford



L'US : Les bourses sont-elles maintenues pour les étudiants d'origine modeste ?

AUT : Oui, mais leur nombre et leur montant (1 500 €) sont insuffisants. C'est pourquoi l'État demande aux universités de moduler les frais selon des critères sociaux. En auront-elles les moyens ? Oui, si suffisamment d'étudiants aisés s'y inscrivent... Il est donc hypocrite d'espérer augmenter le nombre d'étudiants d'origine modeste par ce biais. Le plus cynique, c'est que si l'étudiant paie tout de suite au lieu d'emprunter, il bénéficie d'une réduction.

L'US : Comment voyez-vous l'avenir avec cette nouvelle loi ?

AUT : Nous sommes très pessimistes et en même temps lucides. La concurrence entre universités va s'exacerber, inévitablement s'instillera dans les esprits l'idée qu'une bonne université doit être onéreuse. Le maximum de 3 000 livres, bloqué théoriquement jusqu'en 2009, va certainement disparaître ensuite si on laisse faire. C'est pourquoi nous continuons la lutte jusqu'à l'application effective de cette loi en 2006 et au-delà si nécessaire.

■ Propos recueillis par Jean-Hervé Cohen, postbac@snes.edu

plus de 20 000 € selon le niveau d'études. Le taux du prêt ne dépasse pas celui de l'inflation et l'État efface la dette au bout de 25 ans si le salaire est insuffisant pour rembourser. Les universités sont libres de fixer leur prix, jusqu'à une limite de 3 000 livres (4 500 €) par an. Nous pensons que le désengagement de l'État produira inmanquablement partout des frais proches du maximum.

L'US : Quelle est l'ampleur de l'augmentation des frais ?

AUT : Avant 2000, l'université anglaise était gratuite. L'an dernier, les frais s'élevaient à 1 700 €.



RENNES

“L'ACADEMIE DE TOUTES LES REUSSITES” SELON LE RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE (1)

Pour tenter d'expliquer cette réussite, plusieurs hypothèses peuvent être avancées.

RETOUR SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCOLE EN BRETAGNE

Dans la continuité des affrontements de la période révolutionnaire, le conflit entre l'école publique et l'école privée catholique a conduit les forces politiques et sociales à s'engager fortement pour l'école, et à développer, qui, à gauche, les écoles publiques, et qui, à droite, le privé. Comme le dit Gilbert Nicolas, historien à l'université Rennes 2, « **choisir son école, c'était choisir son camp** ». La densité du maillage est sans aucun doute le fruit de cet engagement, relayé aussi de la demande sociale dans une région qui, longtemps faiblement industrialisée, faisait de l'école un passage obligé pour l'accès à l'emploi salarié.

DES EXIGENCES FORTES DES ENSEIGNANTS, MAIS AUSSI DES ENSEIGNANTS RÉTIFS AUX INJONCTIONS MINISTÉRIELLES

Même si corrélation ne vaut pas explication, ne doit-on pas s'interroger sur le lien entre un taux de redoublement plus élevé qu'ailleurs et de meilleurs résultats ?

Réussite, mais pour combien de temps ? Depuis plusieurs années des clignotants s'allument.

Les bons résultats au bac ne doivent pas occulter une baisse régulière du taux d'accès d'une classe d'âge au niveau bac : de 75 % en 95, on est passé à 68,9 % en 2002 ; cette baisse fait suite à une période de forte progression, l'académie étant passée de 1975 à 1998 du dixième au deuxième (rang national).

Les moyens en postes alloués à l'académie jusqu'en 2002, auxquels nous devons ajouter ceux obtenus par nos luttes, une partie des 750 ETP

Fermeture d'établissements publics : pour qui roule le recteur ?

Les études prospectives le montraient : les effectifs scolarisés au centre-ville de Rennes vont croître dans les années à venir. Pourtant le recteur, garant du développement du service public a suivi la décision du conseil régional de fermeture du lycée public Anne de Bretagne. Au moment où le préfet entérinait la décision, Ouest France annonçait l'ouverture d'un lycée privé à ST Grégoire dont la vocation est de scolariser des élèves de la périphérie nord actuellement au lycée Ile-de-France. Les élèves d'Anne de Bretagne ont été accueillis dans les autres lycées publics mais au prix d'une augmentation du nombre d'élèves par divisions, de travaux dont l'installation de préfabriqués... Dans de telles conditions un nombre non négligeable de parents ont préféré inscrire leurs

enfants dans les lycées privés du centre-ville. Depuis, faute de place dans le public, le recteur, l'inspection académique et la Région ont envisagé d'accroître la capacité d'accueil de la cité scolaire Zola en supprimant le collège Zola. Autour de ce collège de centre-ville, 3 petits collèges privés aux conditions d'accueil très attractives : 20 élèves en moyenne par classe en Sixième ! Certes la mobilisation des personnels, des parents et des organisations syndicales a permis de mettre un coup d'arrêt à ce projet mais l'administration, qui a plus d'une corde à son arc, s'est engagée dans une opération de fragilisation de ce collège, à commencer par la fermeture de la LV1 allemand en Sixième malgré l'inscription de 13 élèves. Pour qui roule le recteur ?



Rennes, avril 2004 : redécoupage des zones de remplacement, économies et LOLF obligent ! Quatre rassemblements, occupation du rectorat...

UN INVESTISSEMENT ÉDUCATIF IMPORTANT

Le profond attachement des bretons à leur école a été un facteur dynamisant. Notre histoire tumultueuse, les luttes sociales menées, se sont traduites par un fort investissement éducatif. La Bretagne scolarise 68 % des enfants de 2 ans (le double des autres régions), dispose d'un maillage très fort d'écoles et de collèges, d'un meilleur taux d'encadrement et d'une offre diversifiée dans toutes les séries, y compris technologiques, (dont les classes passerelles) pour l'implantation desquelles nous avons beaucoup « bataillé ».

La croissance des STS :

Alors que le privé avait très peu de BTS, depuis le milieu des années 80, le rectorat a fait le choix de « rééquilibrer » pour tendre vers la « parité » ; dans les dernières années l'évolution de la carte a été gérée par le rectorat et le conseil régional avec le souci premier de « l'équité » et non de développer le service public ; le BTS « Imagerie médicale », pour lequel un lycée public de Brest avait établi un dossier solide, a été ouvert dans un lycée privé de la même ville... Et d'autres formations n'existent, comme cette dernière, que dans le privé en Bretagne : BTS « Esthétique, cosmétique » ou « Métiers de l'eau » à Guingamp, CPGE pour des titulaires de BTS à Redon...

(Équivalents temps plein) dits « surconsommés », permettaient d'avoir des conditions d'enseignement meilleures qu'ailleurs. Le recteur se fixait comme objectifs d'améliorer la situation des collèges et d'atteindre le seuil de 30 élèves au maximum en classe de Seconde. Depuis 2002, avec une suppression record de 400 postes en établissements en 2004 et une nouvelle vague tout aussi importante prévisible pour 2005, ces objectifs sont totalement abandonnés.

La carte des formations connaît une cure d'amalgamation sans pareille. La série STT, facteur de démocratisation, est dans le collimateur ; non content de vouloir réduire de manière technocratique les orientations en STT, le recteur a d'emblée supprimé une bonne dizaine de divisions à cette rentrée. Résultat : autant d'élèves orientés vers STT, mais des classes plus chargées. Et la réussite de ces élèves ? C'est le cadet des soucis du recteur. Les classes d'adaptation, quant à elles, sont réduites à la portion congrue. Quant aux lycées professionnels publics, ils ont perdu une quarantaine de formations à la rentrée 2004...

Pour les enfants de 2 ans, l'offensive contre la scolarisation précoce est lancée ; par exemple, en 3 ans, le taux de scolarisation des « 2 ans » en Ille-et-Vilaine est tombé de 40 à 30 % dans le public. Alors qu'il est avéré que la scolarisation précoce a des incidences positives sur la réussite scolaire, le recteur revient sur cet atout majeur : en affirmant que « seuls les enfants qui a priori en

tireront profit » seront accueillis, il renonce en fait à poursuivre le développement.

La politique rectorale devrait promouvoir le service public... elle le fragilise !

Autre sujet d'inquiétude, la gestion « en complémentarité » des réseaux public et privé. À la mise en concurrence des établissements publics entre eux, au travers des contrats EPLE-Collectivités locales, EPLE-IA ou rectorat, s'ajoute la politique académique de gestion des deux réseaux. L'enseignement catholique, opérateur privé en matière d'éducation, mène une politique offensive voire agressive de conquête de nouvelles parts de marché. Le rectorat lui facilite la tâche, réduisant l'offre de formation du service public, la carte des options, au prétexte de la complémentarité entre les deux réseaux.

Il est évident que le privé s'engouffre dans les brèches ainsi ouvertes. L'évolution de la carte des BTS, de la carte des langues vivantes étrangères et régionales, de même que le quasi-monopole laissé au privé sur le secteur sanitaire et social sont des exemples éloquents. La fermeture d'établissements publics comme le lycée Anne de Bretagne à Rennes, la restructuration des lycées professionnels sur Brest, le refus d'ouverture de collèges publics, conforte la position du privé sur un certain nombre de localités. À chaque CTP, CDEN et CAEN, la défense, le développement et l'amélioration du service public d'éducation en Bretagne est au cœur des interventions de la FSU. Une option, une section en moins dans le public, c'est autant de plus pour le privé. Des conditions d'accueil dégradées dans le public, c'est un « plus » dans toutes les opérations promotionnelles menées par le privé et relayées par les quotidiens régionaux.

Les deux « réseaux » en chiffres :

À la rentrée 2003, dans le second degré en Bretagne, le réseau privé scolarisait 41,4 % des 275 053 élèves, mais disposait pour cela de 295 collèges et lycées, soit 48 % des 613 établissements... Alors que seulement 39,4 % des jeunes sont dans le privé, il y a en tout 69 lycées privés pour seulement 60 lycées publics ! En collège, pour 42 % des élèves, le réseau privé possède 47 % des établissements...

La politique du conseil régional n'est pas en reste ! L'ancienne assemblée présidée par le duc de Rohan favorisait à l'envi l'enseignement privé. D'ailleurs, Hélène Tanguy, en charge des questions éducatives, ne s'en cachait pas lorsqu'elle avouait que la Région finançait les établissements privés au-delà de ce que permettait la loi ! Bel exemple, d'ailleurs, que la mise en place par la Région du Fonds social lycéen pour le privé.

Médico-social :

Du côté du médico-social, 11 lycées privés, contre 9 publics, proposent la filière SMS ; les sommets sont atteints avec les préparations aux concours paramédicaux qui sont proposées par 7 lycées privés et seulement 2 publics : résultats, près de 90 % des élèves sont dans le privé... ce qui n'a guère ému les recteurs successifs, sourds aux demandes d'ouvertures dans le public !

La politique volontariste de développement de l'apprentissage, notamment aux niveaux de qualification IV et III (32 % des apprentis) au travers du plan Ariane, a vu les orientations vers cette voie doubler en 10 ans : de 4 % des effectifs en 1992 à 10 % en 2002, pendant que la part des lycées professionnels passait de 30 % à 22 %...

Qu'en sera-t-il des décisions de la nouvelle majorité en matière de financement du privé ? Que sera-t-elle sur la formation professionnelle initiale et l'apprentissage ? Nous resterons très vigilants au vu du long développement du chapitre « apprentissage » du programme électoral.

À grands traits, voilà dressé un tableau du système éducatif en Bretagne. Pour combien de temps encore les jeunes bénéficieront-ils d'une école aux nombreux atouts, surtout lorsque les orientations nationales et rectorales s'attachent ouvertement à les remettre en cause au nom d'un soi-disant rééquilibrage interacadémique ?

Renoncement d'un côté, dualisme scolaire dans lequel le Service public ne joue pas à armes égales avec le privé d'un autre, la campagne lancée par la FSU Bretagne de défense du Service public d'Éducation prend, face à ces réalités, tout son sens.

(1) « Évaluation de l'enseignement dans l'académie de Rennes », septembre 2000.

Meilleurs résultats aux examens (brevet, baccalauréats...), meilleures performances aux résultats des évaluations de CE2 et de Sixième, c'est aussi en Bretagne que les sorties du système éducatif sans qualification sont les plus faibles (environ 4 % contre 8 % au niveau national).

	2002			2003			2004		
	Bac général	Bac Techno	Bac Prof	Bac général	Bac Techno	Bac Prof	Bac général	Bac Techno	Bac Prof
Bretagne	85,7 %	84,54 %	85,81 %	89,2 %	84,8 %	89,6 %	87,7 %	86,1 %	85 %
France entière	80,3 %	77,1 %	NC	83,6 %	76,7 %	NC	82,5 %	77,1 %	NC

En matière d'insertion professionnelle, les jeunes bretons, quel que soit leur niveau de qualification ont un meilleur accès à l'emploi ; nous pensons qu'il y a globalement un rapport entre la réussite de la formation initiale en Bretagne et une meilleure insertion professionnelle.

Situation des jeunes 7 mois après la sortie de formation : part des jeunes en emploi non aidé :

	CAP/BEP	Bac Techno	Bac Pro	BTS	Ensemble
Bretagne	49,7 %	59,6 %	67,2 %	64,6 %	60,1 %
France entière	42,7 %	47,6 %	54,6 %	62,9 %	51,0 %

Document réalisé par le secrétariat académique du SNES Bretagne

DEUX POIDS, DEUX MESURES

La périphérie Est et Nord de l'agglomération vannetaise connaît un fort développement démographique, avec en particulier une implantation importante de familles jeunes. Depuis 1982, Saint-Avé (8 500 habitants) demande la construction d'un collège public. Cette demande est soutenue par les parents d'élèves et les syndicats dont la FSU. Le CDEN s'est prononcé dans le même sens à l'unanimité. Plus récemment, c'est à Theix, à l'est de Vannes, que le besoin d'un collège public s'est exprimé. D'étude en étude, le conseil général du Morbihan, le rectorat, l'inspection académique se renvoient la balle depuis plus de 20 ans. L'inspection académique et le rectorat mettent en avant la baisse globale des effectifs des collèges et la nécessité de maintenir la mixité sociale dans les collèges existants. Ces

arguments ont été repris par le conseil général pour refuser, au nom du bon usage de l'argent public, la construction d'un collège public à Saint-Avé. Pendant ce temps, l'enseignement catholique a construit un collège privé sur la commune de Saint-Avé qui scolarise 350 élèves. Et pour 2006, le privé annonce l'ouverture d'un nouveau collège de 250 places à Theix. C'est donc bien une **concurrence à armes inégales** qui est à l'œuvre. Les « services instructeurs » instruisent les demandes d'ouverture dans le public. Pendant ce temps, le privé construit et nos impôts financent les postes d'enseignants et en partie la construction. Voilà comment l'enseignement privé est devenu majoritaire en Morbihan au niveau des collèges.

CO-PSY

VINGT FOIS SUR LE MÉTIER

Le secrétariat de catégorie accompagné de Gisèle Jean, cosecrétaire générale, a été reçu par M. J. Philippe, chargée du dossier « orientation » au cabinet du ministre et par P. Gérard, nouveau directeur de l'enseignement scolaire.



formation et aucun contre-argument ne nous a été opposé. Enfin, aux interrogations du MEN sur les moyens de lutter contre les stéréotypes en tous genres, nous avons fait valoir l'intérêt d'un travail en profondeur, sur le long terme auprès des élèves et en collaboration avec les équipes. Bien évidemment tout ceci nécessite du temps, donc des postes; problème majeur dans le contexte!

Le compte rendu émanant de la DESCO sur la consultation interne et externe contient de sérieux points d'appui, en particulier la demande de création de postes, la définition du CO-Psy comme expert auprès des jeunes dans l'accompagnement de leurs projets, son rôle de psychologue dans le soutien de l'élève, son implication dans les cellules de veille, le nécessaire recentrage sur le public en formation initiale et l'importance du CIO comme service public de proximité, lieu ressource pour les partenaires. Toutefois, certaines formulations ou propositions ne nous paraissent pas refléter du tout les bilans des nombreuses synthèses (170) que nous avons pu lire. Ainsi il ne nous a pas semblé que

les collègues aient réclamé une contractualisation entre le CIO et les établissements, ni un statut d'établissement public régional pour les CIO, ni un statut différent pour les DCIO, ni le renforcement de la ligne hiérarchique. Fort opportunément ces propositions s'intègrent par contre très bien dans le nouveau cadre que nous dessine la LOLF : renforcement du pouvoir du chef d'établissement, recours à la contractualisation dans le cadre d'une enveloppe budgétaire décidée *a priori* et non à partir des besoins, augmentation du temps de présence des personnels et contrôle accru sur la gestion de leur temps de travail et sa rentabilité. Évidemment tout ceci n'a rien à voir avec ce qui s'est exprimé lors des débats, ni au printemps 2003. Seule la riposte de tous pourra faire barrage à ce véritable démantèlement de l'Éducation nationale.

■ Catherine Remermier, cio@snes.edu

Colloque des 25 et 26 novembre
Psychologues, les risques du métier dans une société libérale.
N'oubliez pas de vous inscrire avant le 25 octobre !

Nous avons tout d'abord tenu à protester contre la suppression de 50 postes de CO-Psy sur le terrain prévue au prochain budget et contre la nouvelle diminution du nombre de postes aux concours faisant suite à la réduction massive de l'an dernier (- 42 %). Nous avons mis en évidence le décalage d'une centaine de postes entre sortants de formation en 2006 et départs du corps, auquel il faut ajouter les 150 équivalents temps plein non pourvus par des titulaires sur le terrain. La surprise de nos interlocuteurs était surprenante.

M. J. Philippe a souligné que le cabinet avait bien conscience que les dysfonctionnements de l'orientation ne pouvaient être imputés à la catégorie, qu'une réflexion s'imposait pour apporter des améliorations et que nous étions invités à faire des propositions.

La question de la formation a évidemment été soulevée, notamment le recrutement de non-psychologues. Nous avons développé notre conception du métier et le caractère pluridisciplinaire de la

STI-STL PROJET DE RÉDUCTION DES FILIÈRES

Le ministère a engagé les réformes de structures des séries STI et STL. Pour les STI, il envisage de créer cinq baccalauréats en remplacement des douze bacs et options actuels. Les dénominations ne sont pas arrêtées mais pourraient être : ingénierie mécanique, énergie et environnement, ingénierie du traitement de l'information, ingénierie des systèmes automatisés, habitat et urbanisme.

Pour les STL, le ministère envisagerait un seul bac : biochimie et génie biologique. En parallèle, une rénovation des contenus de la série SMS serait engagée dans la perspective de création d'un BTS SMS. L'objectif de cette restructuration serait de mieux préparer les bacheliers technologiques aux poursuites d'études jusqu'aux licences professionnelles via les BTS.

Le ministère pense pouvoir appliquer cette réforme à la rentrée 2007.

S'il est nécessaire de moderniser les contenus des séries technologiques, un tel chamboulement de structures ne répond certainement pas aux questions cruciales : comment renforcer les spécificités des séries technologiques pour faire réussir plus de jeunes, comment répondre au défi de l'élévation des qualifications, comment s'appuyer sur les potentiels matériels et humains de ces séries ?

En fait, il est clair que cette réforme est pensée dans le cadre d'une politique de regroupement des structures et de réduction des moyens.

Dans ce sens, la fermeture à la session 2005 des CAPET industriels, de physique appliquée, de génie civil et d'hôtellerie est édifiante.

Ce n'est certainement pas en réduisant la structure et en supprimant les recrutements d'enseignant que l'on développera les formations technologiques. Le SNES porte un autre projet, plus riche et plus ambitieux. Continuons à le défendre!

■ Thierry Reygades,
thierry.reygades@snes.edu

AVENIR DE LA MGI L'AFFAIRE DE TOUS

Les activités de la mission générale d'insertion interviennent à l'articulation de la formation initiale (réinsertion scolaire, apprentissage), de l'insertion dans l'emploi et, dans une certaine mesure de la formation continue des adultes (formation professionnelle continue); elles s'adressent principalement à des élèves socialement défavorisés, les « décrocheurs », au moins 100 000 chaque année et environ 1,5 % des effectifs du second degré; elles sont gravement menacées par les choix budgétaires actuels!

La MGI fait donc partie des enjeux de la formation tout au long de la vie et de ceux liés à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités socioscolaires.

Dans le cadre des politiques publiques actuelles, cette mission fait l'objet d'un véritable démantèlement:

- Des réductions budgétaires massives à l'origine de suppressions d'actions et de personnels permanents en 2003/2004 (parmi les actuels contractuels reconduits et les titulaires, certains ont même été « reclassés » ailleurs!); qui ne font sans doute que précéder des réductions

à intervenir d'ici fin décembre!

- L'organisation du transfert de la mise en œuvre aux établissements et à leurs équipes éducatives (profs principaux, CPE...).

Ce démantèlement est d'ailleurs facilité par une mission déjà très fragilisée sur le terrain:

- Elle est beaucoup plus précarisée que les autres, y compris que celle de la FCA (exemple: à Paris, aucun titulaire!).

- Elle est par excellence un champ d'expérimentation de la déréglementation qui ne se limite pas aux contractuels: nombre de titulaires, en particulier des néo-certifiés issus du concours réservé, peuvent en témoigner!

La prise en charge de la défense de la MGI et de ses personnels permanents à tous les niveaux, dans le cadre de nos revendications d'ensemble, s'impose donc à nous. Il y va non seulement des personnels directement concernés, mais aussi du service et de la fonction publique, et plus généralement de la prise en charge des besoins sociaux d'élévation des qualifications de tous les élèves, y compris les plus en difficulté d'entres eux.

■ Lucien Truffly, groupe MGI
lgj@snes.edu

MATHS EN STG NE LAISSONS PAS FAIRE!

Le ministère a profité de la réforme des séries STT pour supprimer les modules de Première et imposer un horaire identique en mathématiques, à toutes les séries STG. Le SNES est intervenu à maintes reprises sur ces deux points sans être entendu.

Le groupe d'experts chargé de l'écriture des nouveaux programmes a fait le choix de recentrer l'enseignement des mathématiques sur l'information chiffrée et l'utilisation de l'outil informatique par ailleurs largement utilisé dans les disciplines technologiques. Il en résulte un programme intéressant permettant des articulations avec les autres disciplines, mais irréalisable dans les conditions horaires. Les 3 heures, sans modules ni dédoublement, ne permettront pas de prendre en charge l'hétérogénéité de ces classes souvent surchargées et empêcheront dans la réalité toute utilisation par les élèves de l'outil informatique. Nous avons souligné ces aspects lors

du CSE du 24/6/2004 et, confirmant l'avis négatif du CNP, le CSE, avec seulement deux voix favorables, a repoussé le projet de programme présenté.

Faisant fi de ces deux avis négatifs, le ministère a publié au BO hors-série n° 5 du 9/9/2004 le programme. Nous ne pouvons accepter un tel passage en force qui, de plus, condamne à l'inefficacité un programme qui représentait une évolution positive dans l'enseignement des mathématiques dans les séries technologiques.


Nous appelons les collègues de mathématiques et plus largement ceux des autres disciplines à faire savoir au ministère leur désaccord avec ses choix par courrier au cabinet du ministre (avec éventuellement copie à la DESCO et à l'IPR de mathématiques ou à l'Inspection générale).

■ Roland Hubert, roland.hubert@snes.edu
Brigitte Sotura

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
110, rue de Grenelle, 75007 Paris

Le programme de mathématiques de la série STG publié au BO HS n° 5 du 9/9/04 est incompatible avec les horaires de cette série publiés au BO n° 7 du 12/2/04 contre l'avis du CNP et du CSE.
L'impérieuse nécessité d'offrir aux élèves les conditions d'apprentissage leur permettant de réussir commande le rétablissement des modules ou d'une heure dédoublée en mathématiques en classe de Première STG.

Nom _____
Discipline _____
Établissement _____



Publications faites par et pour les enseignants

ADAPT Éditions
un service du SNES


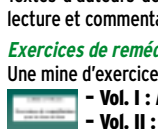

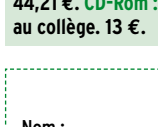
Constitution et citoyenneté aux États-Unis.
Textes fondateurs et études de cas
Textes en anglais et français et regroupements thématiques. 14,48 €.

Entre deux langues. Autobiographie et bilinguisme.
Textes commentés
Textes d'auteurs de double appartenance linguistique avec axes de lecture et commentaires. 15 €.

Exercices de remédiation pour la classe de Sixième
Une mine d'exercices ludiques pour travail autonome et approfondissement.
- Vol. I : *La Bible et l'Odyssée*. 6,86 €.
- Vol. II : *Fables et contes*. 10 €.
- Vol. III : *Au pays des mots*. 12 €.
- Vol. IV : *Au pays de l'écrit*. 12 €.

Théâtre : le désir de jouer
Un désir universel, des pratiques diverses, des parcours d'acteurs singuliers. 11,43 €.

CD-Rom : Littérature française : les 200 œuvres les plus étudiées au lycée.
44,21 €. **CD-Rom : Les textes de référence en histoire et éducation civique au collège.** 13 €.

BON DE COMMANDE

Nom : _____

Adresse : _____

Commande : _____

A envoyer à Adapt Editions, 237, bd St-Germain, 75007 Paris, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port gratuit) ou à commander sur www.adapt.snes.edu

CONCOURS 2005

PLUS DE POSTES = MOINS DE PROFS

Le nombre de postes aux concours externes de la session 2005 sera de 14 000, soit une hausse de 1 500 par rapport à la session 2004. Il restera cependant très en-deçà des 18 000 postes offerts aux sessions 2002 et 2003, et ne doit pas faire oublier les nombreuses fermetures de sections, notamment dans les disciplines technologiques. Malgré la hausse, il en résultera un déficit de recrutements nets d'environ 5 800 par rapport aux départs



© Clément Martin

prévus à la rentrée 2006. Cela pour deux raisons :
 • en moyenne pour 10 postes offerts, 9 stagiaires sont affectés en formation en IUFM, ce qui signifie que les nouveaux recrutés seront tout au plus au nombre de 12 600 (parmi eux un nombre non négligeable d'ex-contractuels déjà en exercice sur le terrain et ne représentant pas des moyens nouveaux);
 • à la rentrée 2006 les départs définitifs de personnels du second degré seront plus nombreux, de l'ordre de 18 400 (+ 2 000 par rapport à la rentrée 2005) et l'augmentation des postes ne compense que partiellement cette évolution.

Les 5 500 suppressions d'emplois prévues au budget 2005 avaient été anticipées par le déficit du même ordre imposé dans le cadre de la session 2004. Le même scénario est en passe d'être reconduit, le déficit de recrutements d'une année préparant les suppressions d'emplois inscrites au budget de l'année suivante. Le cap d'une diminution massive des effectifs de titulaires est donc maintenu. Le ministère met en avant l'argument démographique : les besoins en recrutement diminuent de 3 000 en raison de la baisse des effectifs d'élèves dans les collèges et les lycées (- 38 400 à la rentrée 2006) et selon un ratio d'un enseignant pour 12-13 élèves. Par ailleurs, il prévoit d'économiser 1 400 équivalents temps plein par un « effort de rationalisation » consistant à charger encore les classes dans les voies technologiques et professionnelles, à réduire les « surnombres » en imposant par exemple à un professeur d'allemand d'enseigner en lettres, à un TZR certifié ou agrégé d'exercer en lycée professionnel. Mais il fait peu de cas des estimations produites dernièrement par ses propres services : prenant en compte les évolutions démographiques, la DEP évaluée à 17 120 le nombre moyen de recrutements nécessaires chaque année jusqu'en 2009.

POSTES CONCOURS SESSION 2005

CONCOURS EXTERNES	Postes 2005	Évolution 2004-2005		Rappel 2004	Rappel 2003
		Nombre	%		
Agrégation	1 940	190	10,9	1 750	2 100
CAPE	7 785	1 145	17,2	6 640	8 850
CAPEPS	800	20	2,6	780	1 330
CAPET	650	10	1,6	640	1 025
CAPLP2	2 100	200	10,5	1 900	3 105
Concours CPE	415	35	9,2	380	600
Concours CO-Psy	110	0	0	110	190
Sous-total	13 800	1 600	13,1	12 200	17 200
Troisième concours	200	- 100	- 33,3	300	800
TOTAL	14 000	1 500	12	12 500	18 000
CONCOURS INTERNES					
Agrégation	950	50	5,6	900	900
CAPE	1 250	220	21,4	1 030	1 030
CAPEPS	120	0	0	120	120
CAPET	105	20	23,5	85	85
CAPLP2	310	60	24	250	250
Concours CPE	55	0	0	55	55
Concours CO-Psy	10	0	0	10	10
TOTAL	2 800	350	14,3	2 450	2 450
CONCOURS RÉSUMÉS					
Enseignement général	490	85	21	405	495
EPS	30	- 10	- 25	40	95
Enseignement technique	70	- 15	- 17,6	85	200
Enseignement professionnel	360	- 40	- 10	400	780
Éducation	40	- 15	- 27,3	55	140
Orientation	10	- 5	- 33,3	15	40
TOTAL	1 000	0	0	1 000	1 750
EXAMENS PROFESSIONNELS					
	(?)	(?)	(?)	669	1 023
(1) « Possibilités » affichées	(1)			(2)	(2)
(2) Admissions prononcées					
CP CAPLP2 EXTERNE					
	30	- 70	- 70	100	100

La reprise des effectifs scolarisés est prévue à l'horizon 2009/2010. Au lieu d'une gestion à flux tendu, la pause démographique actuelle pourrait être l'occasion d'améliorer, qualitativement aussi, l'en-

cadrement scolaire et faire reculer l'échec scolaire, d'envisager un début d'amélioration des conditions d'exercice des personnels.

■ Francis Valenti, fmaîtres@snes.edu



© Clément Martin

CONTRE LA VIOLENCE

RENFORCER LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Le protocole d'accord, signé le 4 octobre 2004 par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Intérieur, vise à mettre en place un correspondant *Police ou gendarmerie-sécurité de l'école* pour chaque établissement scolaire.

L'idée du précédent ministre de l'Intérieur, largement rejetée par les personnels, d'installer un policier référent au sein des établissements scolaires n'a pas été reprise. Notons cependant que des établissements scolaires n'ont pas attendu ce protocole pour engager, parfois depuis des années, des partenariats avec la police et la gendarmerie pour organiser, notamment, des séances d'information en direction des élèves sur la sécurité, le racket ou la toxicomanie. Cette mesure, fortement médiatisée, n'est pourtant pas de nature à enrayer l'augmentation significative de la violence en milieu scolaire que les statistiques issues du logiciel SIGNA ont mise en évidence entre juin 2003 et juin 2004 (près de 13%). Cette augmentation significative est à mettre en relation avec la dégradation des conditions d'encadrement éducatif dans les établissements scolaires. Depuis la rentrée 2003, ce sont en effet plusieurs dizaines de milliers de jeunes adultes (MI-SE, aides-éducateurs...) qui ont disparu des collèges et lycées. Face à la réduction drastique des personnels de



Les établissements n'ont pas attendu ce protocole pour organiser des séances d'information (ici sur le racket à Gonesse dans le Val-d'Oise).

© Thierry Nectoux

surveillance, le lycée A.-Thierry de Blois a cru bon de faire appel à une société privée de vigiles pour assurer la surveillance des élèves aux abords de l'établissement. Cette décision est inacceptable parce qu'elle remet en cause toute idée de communauté éducative et fait reposer une mission essentielle sur des personnels non destinés à des tâches d'éducation. Elle revient de plus à faire financer sur les fonds propres de l'établissement (au moins en partie au détriment des crédits pédagogiques) une mission qui doit être financée par l'État. Elle participe enfin d'une privatisation des missions du service public d'éducation.

L'amélioration des conditions de sécurité dans les établissements scolaires ne passe pas par le recours à des policiers ou des vigiles. Elle nécessite la constitution d'équipes éducatives structurées et suffisamment nombreuses. Or, ce sont à nouveau plusieurs milliers de jeunes adultes chargés de l'encadrement éducatif qui devraient disparaître à la rentrée 2005.

C'est pour protester contre les effets dévastateurs attendus du projet de budget 2005 que le SNES et la FSU participent activement à l'opération « carton rouge au gouvernement » lancée dans l'unité la plus large.

■ Monique Parra-Ponce, college@snes.edu

Internet dans les établissements : attention à la charte

Dans le BO n° 9 du 29/2/04, une circulaire placée dans le cadre « de la protection du milieu scolaire » instaure l'obligation d'une charte (un modèle est en ligne sur le site www.educnet.education.fr, rubrique veille juridique), signée par les élèves pour l'utilisation de l'Internet dans l'établissement. Elle évoque la future validation d'une charte pour les personnels. Au regard des problèmes posés par l'utilisation de l'Internet dans un établissement, l'idée d'une charte dans l'établissement ne nous semble pas devoir être systématiquement rejetée, mais en respectant quelques principes :

- elle doit être élaborée avec les personnels, débattue en CA ;
- elle peut être annexée au RI et portée à la connaissance des personnels qui n'ont pas à signer un engagement quelconque ;
- elle doit être accompagnée d'une véritable information des personnels et, pour ceux qui en exprimeraient le besoin, d'une formation sur les problèmes déontologiques et législatifs posés par l'utilisation de l'Internet dans un cadre pédagogique. C'était d'ailleurs prévu dans le texte du BO n° 9.

Là encore, nous préférons la formation, l'information et la prise de conscience collective à la « caporalisation » ou aux formes de contractualisation qui pourraient se mettre en place.

Roland Hubert

roland.hubert@snes.edu

Introduction du CCF en BTS

Contre l'avis du SNES et de la FSU, le ministère persiste à vouloir introduire le contrôle en cours de formation (CCF) dans les épreuves des brevets de techniciens supérieurs (BTS). Il s'agit d'introduire « au moins une épreuve en contrôle en cours de formation » dans l'évaluation.

Cette rédaction ouvre un boulevard pour un mode de certification qui n'a pas fait preuve de son efficacité et qui a été critiquée, par les services mêmes du ministère, au niveau des bacs professionnels.

Même si le CCF peut avoir un sens à l'intérieur de certaines épreuves, par exemple pour évaluer la planification du travail dans les épreuves professionnelles de synthèse (celui-ci est d'ailleurs déjà utilisé) il importe que les jurys finaux gardent la maîtrise de l'évaluation. Toute tentative de développement ou de généralisation du CCF devra être combattue. Le SNES va s'y employer.

Thierry Reygades

thierry.reygades@snes.edu

Langues vivantes

Nous avons adressé un courrier au Doyen de l'Inspection générale pour lui faire part de notre inquiétude. En effet, des collègues nous ont communiqué des courriers de leurs IPR de langues leur annonçant des modifications des épreuves de langues vivantes du bac 2005.

Nous demandons un report à la session 2006 de toute modification des épreuves de langues vivantes au bac et qu'une véritable concertation s'engage avec les collègues pour un éventuel changement de ces épreuves du baccalauréat. En tout état de cause, nous souhaitons que parviennent au plus vite aux collègues des annales 0 présentant l'épreuve reformatée telle qu'elle est proposée par les IPR pour la mettre en débat.

Institut de la FSU



Nouveaux regards est la revue trimestrielle de l'Institut de la FSU. Elle est vendue au numéro (6 €, frais de port compris) ou par abonnement : 22 € pour quatre numéros

(franco de port) ou 40 € (franco de port) pour 8 numéros. Toute commande doit être faite à l'Institut de la FSU, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris, par courrier, par téléphone (01 44 79 90 41), par fax (01 48 00 08 93) ou par courrier électronique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CE QUI CHANGE

Trois décrets, sortis en mai, juin et août, ont introduit des modifications dans le décret du 30 août 1985, sur le fonctionnement des établissements publics (collèges, lycées). Ces changements concernent le conseil de discipline, certaines procédures d'élection et des règles de fonctionnement du CA.

Le second numéro du *Courrier de S1* signale ces modifications (suivez la flèche !). Elles sont de plusieurs ordres :

- Le conseil de discipline⁽¹⁾ comporte de nouveau quatre représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et un représentant des ATOS ; des suppléants sont élus dans les mêmes conditions. On retrouve ainsi l'équilibre entre représentants des personnels et des usagers, qui avait disparu en 2000.

- Dans les procédures d'élections au CA, le décret du 17 juin 2004⁽²⁾ introduit des modifications d'abord dans l'attribution des sièges : en cas d'éga-

lité des restes, c'est la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages qui obtient le siège. La règle du plus âgé ne s'applique que s'il y a égalité du nombre de suffrages.

Chaque parent disposant de l'autorité parentale est électeur et éligible (et non plus un seul par famille). Il ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Pour l'élection des délégués-élèves au CA le scrutin est plurinominal à un tour. En collège, les élèves des classes de Cinquième sont aussi éligibles. Une circulaire parue au BO n° 29 du 22 juillet 2004 détaille les modalités de désignation des membres du CA et une autre, de la même date, actualise les dispositions concernant le CVL.

Par ailleurs, en lycée, le terme « conférence des délégués » est remplacé par l'assemblée générale des délégués qui se réunit deux fois au moins dans l'année. Elle devient un simple « lieu d'échanges » (art. 29 modifié).

- Enfin, dans le fonctionnement des établissements, le décret du 27 août 2004⁽³⁾ introduit des modifications principalement dans l'organisation financière et pour la transmission des actes du CA. Le compte financier doit être voté avant fin avril (4 mois et non plus 6 mois après la fin de l'exercice). Si toute convention et tout contrat restent soumis au vote préalable du CA, certains marchés font

exception : en particulier, mais seulement en cas d'urgence, des marchés inférieurs à 5 000 euros HT pour des opérations de gestion courante, ou 15 000 euros HT pour les travaux et équipements (art. 16-c). Les membres du CA conservent leur droit de contrôle : ils sont informés au CA le plus proche et ont accès à toutes les pièces comptables (art. 8-i). Quant à la liste des contrats de gestion courante, elle doit désormais figurer en annexe du budget.

Le nouveau décret simplifie aussi la transmission des actes administratifs du CA aux autorités de tutelle : l'autorité académique seule est destinataire des délibérations portant sur l'action éducative. Au représentant de l'État, ou par délégation, à l'autorité académique, sont transmis les actes à conséquences budgétaires, ainsi que ceux concernant le recrutement des personnels.

Cependant, chacune des autorités (préfet, IA ou recteur et collectivité de rattachement) conserve le droit d'accès à tous les actes et documents relatifs au fonctionnement de l'établissement. Les élus au CA peuvent donc toujours en appeler à ces

autorités, en tant que de besoin (section VI - art. 31-1, 31-2 et 31-3).

Enfin, en cas de regroupement comptable, arrêté par le recteur, chaque CA doit donner son avis préalable et chaque établissement conserve sa personnalité morale et son autonomie financière.

■ **Michèle Olivain**, michele.olivain@snes.edu

1. Décret n° 2004-412 du 10 mai 2004 modifiant l'article 31 du décret du 30 août 1985.

2. Décret n° 2004-563 du 17 juin 2004 modifiant les articles 18, 19 et 30, 30-1, 30-2 du décret du 30 août 1985.

3. Décret n° 2004-885 du 27 août 2004 modifiant divers articles du décret du 30 août 1985.



© Clément Martin

AFFECTATIONS HORS DE FRANCE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les demandes sont à saisir entre le 25 octobre et le 12 novembre 2004 sur le site SIAT (www.education.gouv.fr, rubrique « Personnels concours carrières » puis « enseignants »). Après saisie, les dossiers devront être édités, signés et transmis avant le 15 novembre 2004, en deux exemplaires, au supérieur hiérarchique direct qui émettra un avis (pour les personnels en disponibilité, supérieur hiérarchique de la dernière affectation). Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire. Les dossiers, envoyés par la voie hiérarchique, devront être transmis à la DES de Polynésie au plus tard le 30 novembre 2004. Attention aux délais postaux (8 jours en moyenne).

L'an passé, le ministre polynésien de l'Éducation a obtenu du ministère de l'Éducation nationale la « mise à disposition » de ses personnels, décentralisation oblige !

La commission parisienne qui s'attachait uniquement à un barème respecté et proche de celui du mouvement national, est supprimée depuis 2004. C'est une garantie de mutation équitable qui a disparu. À ce jour, nous n'avons pas connaissance des critères précis de mutation qui seront appliqués pour la rentrée 2005. Le barème imposé par les autorités polynésiennes, bien peu discriminant, a permis, dans le dernier mouvement, aux autorités locales de choisir parmi les nombreux collègues à égalité de barème. Le SNES Polynésie essaie à nouveau cette année d'imposer un barème équitable qui soit le seul critère d'affectation. Enfin, comme l'an passé, le ministère de l'Éducation nationale refuse de prendre en charge voyage et déménagement pour les collègues ne justifiant pas d'une ancienneté de 5 années consécutives en métropole ou dans le DOM d'affectation.

L'affaire a pourtant déjà été jugée au Conseil d'État en 1995 ! Nous intervenons à nouveau sur ce point. Au pire, nous aiderons toujours les collègues sur la procédure juridique à mener pour faire respecter leurs droits.

Pour toute question concernant la vie locale, les conditions d'enseignement..., contactez Henri Nouri (snespf@mail.pf).

Consultez l'actualité sur le site du SNES Polynésie (www.snes.pf).

ANDORRE

La note de service n° 2004-148 du 14/9/2004 précisant les conditions de dépôt des candidatures a

été publiée au BOEN n° 35 du 30 septembre 2004. Tous les personnels titulaires ou stagiaires susceptibles d'être titularisés au 1/9/2005 peuvent être candidats. Les lettres de demande de dossier de candidature doivent impérativement être envoyées au ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche - Direction de l'enseignement scolaire - service des établissements - mission Outre-mer-Andorre - DESCOMOM - 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07 (bien préciser le grade, la situation administrative et l'adresse personnelle) avant le 17 décembre 2004 inclus.

La date limite de visa par le chef d'établissement est, quant à elle, fixée au 28 janvier 2005 inclus. La date limite de réception par la mission outre-mer-Andorre des dossiers de candidatures acheminés par la voie hiérarchique est le 25 février 2005 inclus.

Les enseignants du second degré participant au mouvement interacadémique peuvent participer au mouvement de l'Andorre, mais s'ils obtiennent un changement d'académie, ils ne pourront pas être affectés en principauté d'Andorre.

Tous les postes étant susceptibles d'être vacants, il n'y aura pas publication de liste de postes à pourvoir.

MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Les dossiers de candidature pour la rentrée 2005/2006 sont accessibles en ligne sur le site de la Mission laïque www.mission-laïque.com entre le 1^{er} octobre 2004 et le 21 janvier 2005. Ces dossiers sont réservés aux enseignants titulaires du secteur public. Les autres candidats doivent demander un dossier au service des personnels en envoyant un message à : candidats@mission-laïque.fr.

Vous devez fournir une adresse e-mail valide pour recevoir le bordereau de candidature à renvoyer, avec, bien sûr, un chèque de 17 euros, car la MLF continue sa pratique scandaleuse de faire financer par les collègues les frais de gestion de la campagne de recrutement. Ce n'est qu'après avoir payé que vous recevrez un code confidentiel permettant d'avoir accès à la liste des postes vacants et à la formulation des vœux.

Attention, avant de vous engager, vérifiez le statut de l'établissement et son homologation, qui seule permet d'obtenir le détachement, et renseignez-vous bien sur le salaire et les conditions de travail.

■ **Secteur hors de France**, hdf@snes.edu

ASSISTANTS D'ÉDUCATION QUESTIONS-RÉPONSES

Sur quels points exacts du contrat type peut-on intervenir en CA ?

Dans un contrat, nous pouvons intervenir par exemple sur les points suivants :

- la nature des missions en les précisant ;
- la durée du contrat ;
- l(es) établissement(s) d'exercice en les précisant ;
- l'attribution des 200 heures de formation (veiller qu'elles soient bien attribuées).

Dans de nombreux établissements, le chef d'établissement ne respecte pas les textes et outrepassé ses compétences réglementaires. Il faut donc rester vigilant et être très ferme lors de nos interventions en CA.

Vaut-il mieux des demi-postes ou des postes complets ?

Il faut favoriser les contrats longs dans l'intérêt des assistants afin d'éviter que les chefs d'établissement fassent pression sur les collègues et pour garantir aux recrutés un salaire correct, mais aussi dans l'intérêt des élèves qui ont besoin d'équipes stables.

Quelles sont les missions qui sont confiées à ces assistants ? Comment limiter l'inflation ?

Les missions qui peuvent être confiées à un assistant d'éducation sont précisées au I du titre I de la circulaire n° 2003-092 du 11 juin 2003 (RLR : 724-5 ; 847-2). La liste de la circulaire est longue, mais le CA a la possibilité de n'en cibler que quelques unes. Il faut donc qu'elles soient inscrites dans le contrat (tout ce qui n'y est pas ne pourra être exigé). Attention, celles-ci peuvent être différentes s'il est recruté



© Clément Martin

en tant qu'AVS pour s'occuper d'élève handicapé.

Qu'est-ce que le recrutement a changé concrètement pour les jeunes adultes ?

Pour les jeunes, il est clair que leurs études sont plus difficiles, puisque le temps de travail est plus long. De plus, ces postes n'étant pas réservés aux étudiants, certains d'entre eux peuvent ne pas y avoir accès alors qu'ils en auraient besoin et qu'ils auraient pu obtenir un poste de MI-SE.

Même question pour les lycées ?

De manière générale, avoir des personnels plus flexibles, contraints à exercer diverses tâches, soumis à la pression du renouvellement du contrat, ne favorise pas forcément un meilleur enca-

drement et une bonne connaissance des élèves. Le problème est aussi celui du non-remplacement des aides-éducateurs, car leurs tâches, soit ne sont plus assurées, soit sont reportées sur les assistants.

Y a-t-il beaucoup de « turn-over » ?

Le « turn-over » a été assez important l'an dernier pour plusieurs raisons : démarrage du processus, nombreux renvois à la fin de la période d'essai, découragement des étudiants qui ne peuvent faire face à leur emploi et à leurs études (le temps de travail est plus long que celui des MI-SE), durée des contrats parfois inférieure à un an...

■ **Xavier Marand**, assistants.education@snes.edu

Un exemple de dérive

Au CA, et sans les élus du SNES, après une « guerre d'usure » (4 votes en 15 mois), le chef d'établissement a obtenu l'autorisation de recruter des assistants d'éducation.

A notre demande de discuter leur contrat, elle a opposé leur caractère intangible et marqué sa volonté :

- de passer outre le CA en réunissant des commissions informelles ;
- d'imposer des contrats courts et flexibles, et un profilage des postes.

Les discussions entre collègues ont montré une réelle inquiétude sur les dérives du recrutement local des personnels : leur statut est soumis au bon vouloir du chef d'établissement.

Nous travaillons maintenant à organiser une réponse commune des collègues, des parents et des agents.

Le S1 du SNES du lycée Gay Lussac, Limoges

Ne pas oublier de nous transmettre la fiche syndicale correspondante (à télécharger sur notre site internet www.hdf.snes.edu)

DOCS : TOUJOURS PLUS, TOUJOURS MOINS

Vos témoignages sur documentalistes@snes.edu, publiés sur notre site, sur les différentes listes de diffusion montrent bien que l'on demande toujours plus aux CDI, et surtout aux enseignants documentalistes, avec toujours moins de personnels. Les derniers aides-éducateurs partent, les CES aussi mais une précarité nouvelle leur succède, celle des assistants d'éducation. Le manque de personnels conduit déjà aux premières tentatives de leur confier la responsabilité pédagogique des CDI. Faire fonctionner un centre de ressources, ce n'est pas se contenter de les mettre à disposition des élèves. Les S1 doivent prendre en charge la défense des collègues concernés par ces abus de pouvoir. Les IPR-EVS ne doivent pas cautionner ces dérives. L'augmentation des postes au CAPES 2005 est vraiment modeste, elle ne compensera pas les départs à la retraite de 2006. Jusqu'où ira-t-on dans ce toujours plus, toujours moins ? Cette équation se traduit par toujours moins de formation des élèves.

Jean-Pierre Hennuyer
documentalistes@snes.edu

RÉADAPTATION

Les dossiers de demande de poste de réadaptation pour la rentrée 2005 doivent être retirés dans les rectorats en octobre-novembre. Ne laissez pas passer les dates-limites ; prenez contact avec votre rectorat !

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

COLLOQUE SECOND DEGRÉ SNES/SNEP

« L'ART ÇA S'APPREND, L'ART ÇA S'ENSEIGNE... »

3 et 4 février 2005 à Paris

Réservez vos dates !*

* Vous trouverez des formulaires d'inscription dans les prochaines publications et sur le site du SNES dès la fin novembre.

LA MAISON DES ENSEIGNANTS

La Maison des Enseignants et le CRDP de l'académie de Créteil

vous invitent à une rencontre-débat le mercredi 10 novembre à 14 h 30 à l'IUFM de Bonneuil

Les nouveaux enseignants changeront-ils l'école ?

Jeunesse au Plein Air

Ça donne pour les vacances !



Pour aider les enfants à partir en vacances.

Faudra-t-il encore 60 ans ?

Trois enfants sur dix ne partent pas en vacances.

La France compte un million d'enfants pauvres. Le centre de vacances est une des réponses pour proposer des loisirs de qualité à ces enfants.

Les politiques d'aide mises en place pour favoriser le départ en vacances sont garanties d'une plus grande mixité sociale : c'est dans cet objectif que se met en place chaque année, la campagne de solidarité de la Jeunesse au plein air.

• **Des dossiers pédagogiques** pour les enseignants du primaire au collège. Solidarité pour les vacances, développement durable, solidarité internationale, lutte contre les discriminations, engagement associatif, sont quelques-uns des thèmes abordés. Véritables outils pour lire le monde, ils proposent des pistes de travail et une approche pédagogique active. Ils sont téléchargeables sur www.jpa.asso.fr

• **Une collecte en janvier-février 2005** : En achetant un timbre autocollant, chaque enfant peut mener une action solidaire et aider au départ en vacances. Les fonds collectés sont redistribués sous forme de bourses. En 2004, 20 000 enfants ont pu découvrir et donner du sens au mot vacances.

JPA 21, rue d'Artois, 75008 Paris. Courriel : campagne@jpa.asso.fr

SURVEILLANTS LA MACHINE QUI REND.. PAUVRE !

Partout en France, c'est un peu la même histoire : ne pouvant nous attaquer sur nos droits, on nous prend à la bourse ! Dans l'académie de Créteil par exemple, où le secrétaire général du rectorat affirme au SNES que « tout se passe bien, sauf pour 300 surveillants qui ne seront pas payés en septembre » (en fait, il y en aurait plus de 400) en raison de « modifications de gestion informatique des salaires ». Il oublie de préciser que pour certains d'entre eux, c'est la deuxième année qu'une « avance » de 60% à 70% arrivera à la mi-octobre, et la régularisation complète vers décembre. Les services ne prennent même pas la peine de prévenir les agents. Autres exemples, dans les académies de Versailles et de Nice, les surveillants en congé longue maladie se voient prélever sur leur salaire des sommes allant jusqu'à 2 000 euros et sont systématiquement renvoyés par le rectorat vers la Caisse générale de la Sécurité sociale, sous prétexte qu'ils « ne sont pas

titulaires », et ce en totale contradiction avec la loi (de 1986).

Catastrophe pour ces jeunes qui se retrouvent dans des situations financières inextricables, sans aucun interlocuteur administratif, seuls face à la machine qui rend fou ! Et il y a tous les assistants d'éducation, au contrat d'un an, qui doivent attendre un à deux mois leur installation, donc leur salaire.

Sans compter tous les ex-agents mis en fin de délégation qui, non contents d'affronter des démarches démentielles entre l'académie et l'ANPE, doivent dans certains rectorats patienter tout un trimestre avant de toucher leurs indemnités ? Assez riches (tout le monde le sait) pour supporter des mois sans traitement, les surveillants n'ont qu'à se débrouiller avec leur banque, leurs créanciers, leurs bailleurs... Les enseignants du lycée Léonard-de-Vinci de Tremblay-en-France (93) ont fait un jour de grève aux côtés des trois MI-SE qui, avec leur quatre collègues

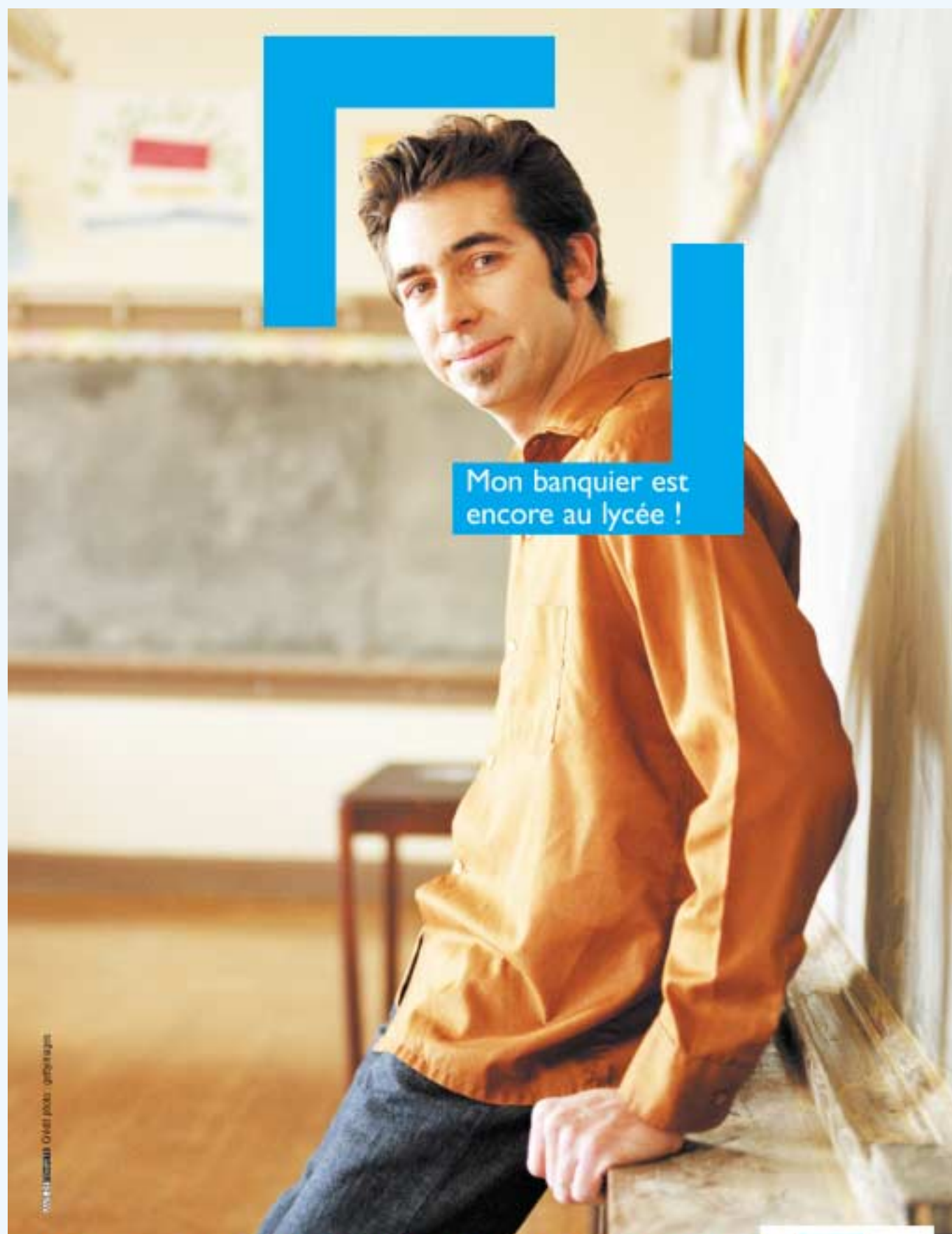


© Clément Martin

AED (dont un seul à plein temps) pour 1 200 élèves, devaient déjà subir des conditions de travail se dégradant d'année en année. Et le 53 de Créteil n'entend pas en rester là si les salaires ne sont pas débloqués au plus vite, quitte à en appeler au tribunal administratif pour obtenir des dommages et intérêts !

■ **Didier Dhuique**, mise@snes.edu

Publicité



Marc, 32 ans, professeur de maths est l'un de vos délégués départementaux de la CASDEN Banque Populaire.

Qui mieux qu'un enseignant peut vous conseiller ? Née de la volonté des enseignants, créée et gérée par eux, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Education nationale, de la Recherche et de la Culture. Parce qu'elle vous connaît, la CASDEN Banque Populaire vous propose des crédits et produits d'épargne spécifiquement adaptés à vos besoins. Plus de

50 000 nouveaux sociétaires la rejoignent chaque année. Animée par vos collègues présents dans plus de 100 délégations départementales et par des correspondants d'établissements scolaires, elle a noué un partenariat avec les Banques Populaires pour vous apporter un service bancaire complet de proximité. Pour en savoir plus, connectez-vous sur le www.casden.fr.



Tarifs : 1 ligne = 9€ pour les adhérents ou abonnés à l'US • 1 ligne = 14€ pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Enseignants ch pour fils fonct. début. loc. appart Paris ou banlieue 40 m² mini, 650 € maxi, libre nov.-déc. Tél. 05 63 73 15 07, 06 11 53 09 25.

Paris 11^e, Charonne, loue studio meublé 30 m² cuis SDB cave 11^e étage 700 € ttes c.c. Tél. 06 82 71 66 76

(33) Bordeaux banlieue s.o. coll. cherche à louer F3. Tél. 05 56 75 06 68.

Autrans, Vercors (1 050 m) à louer ttes saisons ds mais. tc F2 (5 pers.), F5 (8-9 pers.), gd F2 (8 pers.), tv, park. Tél. 04 76 56 18 98.

(13) Aix-en-Prov. loue chambre + accès cuisine WE ou sem. tt confort. Tél. 04 42 20 48 24.

(17) Royan front de mer coll. loue T3 meubl tt conf. Ttes périodes Tél. 05 46 05 60 17

Coll. loue un F4 Espagne, Sitges (Barcelone), ttes saisons. Tél. 01 41 13 72 60 ou 01 69 28 23 39.

Guadeloupe, coll. gîtes 2/9 pers., à 350 m plage, acc. fam., 155 €, guide routard 05 90 28 52 77, http://perso.wanadoo.fr/lesafan.

Arc 1800, stud. sud, 5 pers. Tél. 01 39 51 54 75.

Publicité

ZIG-ZAG
La bosse du voyage
Randonnées Sahara
Mauritanie - Sud algérien - Niger
Libye - Egypte - Mali - Maroc - Tunisie
Moyen orient - Himalaya - Asie - Amérique

01 42 85 13 93
zig-zag, 54, rue de Dunkerque - 75005 Paris
www.zig-zag.fr - info@zig-zag.fr

BROCHURES SUR DEMANDE

Nom : _____
Adresse : _____

(38) Chamrousse chalet calme, pied pistes, plein sud, 2 nivx, 10 couch. Tél. 04 75 59 59 66.

Prague, appts centre. Tél. 01 60 72 62 48 ou http://dbordier.nerim.net

Paris, studios, 2 p. meublés équipés, tt conf, à partir de 385 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

Paris 16^e, loue 2 p. meublés, tt conf, calme, libre 1^{er} nov., 1 100 €/mois. Tél. 01 48 34 06 16.

Martinière, F2, vue mer, jardin 190 €/sem. Tél. 05 96 68 45 98.

Bastille T1 43 €/nuit, 270 €/sem. Tél. 01 43 46 67 63.

Paris Gobelins, loue studio clair et calme 510 €/ mois. Tél. 02 38 93 01 75 ou 06 87 34 03 10.

Tignes, Les Brévières, 1 550 m. part. loue appts 4/5 pers. dans maison de village rénovée 100 m remontées mécaniques. Tél. 06 70 01 06 12/06 84 81 22 50.

Rome, vac. scol., coll. loue chambres ds grand appt central. Tél. 0039 06 35 34 34 75.

Coll. cherche à Paris F2 pr fils, 1/1/2005. Tél. 06 64 66 25 74.

Val-d'Isère, 4/5 pers., 35 m², prix avantageux. Tél. 04 73 35 93 61.

Loue hiver, maison, 10 mn St-Martin Bville, 2 ch, 480 €/sem. Tél. 05 90 94 80 01 (après 15 h), fischerdenis@wanadoo.fr

Les 2-Alpes, T2 30 m², tt conf, 4/5 pers., balcon, pied pistes, tt saison. Tél. 04 78 73 24 30.

(66) Superbolquère, F3, tt conf, 500 m. pistes. Tél. 04 68 53 59 73.

Chalet très conf., maxi 12 pers., 7-Laux, libre Noël, Jour de l'An et 26/2 au 5/3. Tél. 04 76 35 35 41.

Paris 10^e, loue F2/4 pers. 500 €/15 j., parking poss. Tél. 05 46 34 89 22.

(73) Val-Thorens, loue T2, 4-6 pers., au pied des pistes. Tél. 02 97 82 88 45 ou 06 22 56 54 45.

Paris, loc./éch. vac. scol., stud. prox. Tour Eiffel, tt conf, 245 €/sem. 01 53 69 06 44.

Venise, ds palais xvii^e, 10 mn Rialto, appt 90 m², jard. privé ; 4-6 pers., 1 000 €/sem. Tél. 0039 329 2271 238.

IMMOBILIER

(34) Coll. retr. vend St-Gély-du-Fesc, beau F3, disponible avril 2005, ensol. calm loggia cuis. équipée park prox imméd. 1^{er} et dern. étage zone non-inondable, agence s'abst. 160 000 €. Tél. 06 60 82 28 17.

Villa 4 km Lourdes, 4 ch., surf. hab. 200 m², terr. 1 200 m², cuis. amén. Gge 2 voit. Pisc. couv. Desc. s/dem. Tél. 06 79 40 42 29.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds ts la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Prof. retr. cherche travail un jour par semaine Paris proche banl. Tél. 06 56 22 65 83.

SNES-ÉCHANGES

SNES-Échanges vous propose :

ECHANGES SCOLAIRES

Allemagne : Gesamtschule allemande (collège), non loin de Hambourg et de Lübeck, longue expérience d'échanges scolaires cherche nouvel établissement pour un échange durable pour des Quatrièmes (le nord et le nord-est de la France de préférence).

Québec : Enseignante, 57 ans, professeur de sciences à l'école internationale de Montréal, désire entrer en contact avec des professeurs français de toute région pour mettre sur pied un échange d'élèves et de professeurs (les élèves sont logés dans les familles, les professeurs résident chez leurs collègues). Notre collègue a l'expérience de ce type d'échange.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges - 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Échanges sur notre site : www.snes.edu.

ECHANGES DE SÉJOURS

Québec :
• Couple de collégiens avec 3 enfants, dont seul le dernier de 26 ans est encore à la maison, aimerait recevoir des enseignants afin d'échanger au niveau personnel et de leur montrer Montréal. Leur grand appartement est à 5 mn de marche du métro, du jardin botanique, du Biodôme, de l'Insectarium. En échange, ils aimeraient être reçus chez leurs correspondants pour pouvoir visiter leur région.
• Notre collègue qui enseigne dans une communauté autochtone (les Cries) au nord du Québec, aimerait échanger sa maison neuve avec celle d'un collègue de toute région. DOM-TOM bienvenus, tout particulièrement Saint-Pierre et Miquelon.

■ Roger-Charles Le Breton

Campagne nationale 2004 d'éducation à la sécurité dans les transports de jeunes.

Semaine d'action du 18 au 23 octobre

« Avec la ceinture, j'assure ! »

Pour sa 18^e campagne nationale d'éducation à la sécurité, l'ANATEEP a choisi le thème du port de la ceinture de sécurité. En car, comme en voiture, c'est la seule mesure efficace pour limiter la gravité des accidents quand il y a retournement ou tonneau du véhicule. Car l'éjection tue : 21 des 22 tués dans l'accident de Roquemaure ont été éjectés.

Désormais, il est obligatoire de boucler sa ceinture. L'ANATEEP se félicite de l'adoption de cette mesure de prévention qu'elle réclame depuis plus de 15 ans. L'association rappelle la responsabilité de l'organisateur en la matière et la nécessité de prévoir des accompagnateurs dans les cars.

Le SNES fait partie des organisations soutenant cette campagne. ANATEEP (Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public), 8, rue Édouard Lockroy, 75011 Paris. Tél. : 01 43 57 42 86 - Fax : 01 43 57 03 94.

Courriel : anateep@wanadoo.fr - www.anateep.asso.fr



**NOS VALEURS
LES PLUS
PRÉCIEUSES
NE SONT PAS
EN BOURSE.**

Normal : c'est précisément en opposition au modèle capitaliste que fut fondée, en 1934, la MAIF. Nos valeurs sont donc tout sauf marchandes. Elles sont humanistes, empreintes de solidarité et respectueuses de la personne. Nous sommes convaincus que ce sont des valeurs en hausse. Le groupe MAIF s'ouvre aujourd'hui à tous ceux qui les partagent.

Rejoignez-nous : ☉N°Azur 0 810 500 810 ou www.maif.fr

PRIX APPEL LOCAL



ASSUREUR MILITANT.